

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 1

VENDREDI 4 JANVIER 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 4 JANVIER 2008

	Pages		
CONSEIL DE PARIS			
Conseil Municipal en sa séance des 17, 18 et 19 décembre 2007. — Fixation du mode de calcul des tarifs du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1 ^{er} janvier 2008 [2007 DPE 149-DF 87 — <i>Extrait du registre des délibérations</i>]	3	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2007-050 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation, rue Ampère, à Paris 17 ^e (Arrêté du 13 décembre 2007) ..	8
VILLE DE PARIS			
Attribution des dénominations « allée Henry Dunant » et « voie Léonie Kastner » à la voie privée intérieure commençant voie BP/14 (future voie Léonie Kastner) et finissant en impasse et pour la voie privée intérieure provisoirement indexée BP/14, commençant 94 ter, rue Didot et finissant à la future allée Henry Dunant, Paris 14 ^e (Décision du 7 décembre 2007)	5	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2007-052 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Charbonnière, à Paris 18 ^e (Arrêté du 18 décembre 2007)	8
Attribution de la dénomination « passage Marcel Landowski » à la voie provisoirement indexée EM/19, commençant au n° 47, avenue de Flandre et finissant au n° 22 bis, rue de Tanger, Paris 19 ^e (Arrêté du 7 décembre 2007)	6	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2007-022 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Francis Ponge, à Paris 19 ^e (Arrêté du 20 décembre 2007)	9
Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Nominations de deux sous-régisseurs d'avances pour la Caisse de la Mairie du 11 ^e arrondissement	6	Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-064 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Lappe, à Paris 11 ^e (Arrêté du 20 décembre 2007)	9
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-166 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue des Grands Champs et dans la rue de Buzenval, à Paris 20 ^e (Arrêté du 20 décembre 2007)	6	Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires des services extérieurs (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité animation (Arrêté du 24 décembre 2007)	9
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-173 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans deux voies du 20 ^e arrondissement (Arrêté du 20 décembre 2007)	7	Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris (Arrêté du 24 décembre 2007)	10
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-149 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans les rues du Cherche Midi et Saint-Romain, à Paris 6 ^e (Arrêté du 20 décembre 2007)	7	Direction des Ressources Humaines. — Liste d'aptitude pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques de la Commune de Paris au titre de l'année 2007 ..	10
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-180 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Brancion, à Paris 15 ^e (Arrêté du 20 décembre 2007)	7	Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans le corps des conservateurs des bibliothèques de la Commune de Paris au titre de l'année 2007	11
		Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de puéricultrice de classe supérieure, année 2007	11
		Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne de maître ouvrier monteur en chauffage de la Commune de Paris ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour quatre postes	11

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers spécialité monteur en chauffage de la Commune de Paris ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour quatre postes.....	11	Fixation des prix de journée applicables en 2008 dans les résidences-services situées en banlieue, gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 24 décembre 2007).....	15
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 15 octobre 2007 pour huit postes.....	11	Fixation des prix de journée applicables en 2008 dans les résidences-services situées à Paris, gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 24 décembre 2007).....	16
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 15 octobre 2007 pour huit postes.....	11	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres pour le recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale dans les établissements départementaux ouvert le 4 juillet 2007.....	16
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours de chef égoutier ouvert le 12 novembre 2007 pour neuf postes.....	11	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'éducateurs de jeunes enfants dans les établissements départementaux ouvert le 4 juillet 2007.....	16
Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu à l'examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris organisé au titre de l'année 2007 pour un poste	12	Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste complémentaire établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'éducateurs de jeunes enfants dans les établissements départementaux ouvert le 4 juillet 2007	17
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007 pour dix postes	12		
Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007,	12	ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au recrutement sans concours afin de pourvoir 90 emplois d'agent(e) d'accueil et de surveillance de 2 ^e classe de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité « accueil et surveillance », recrutement ouvert à partir du 7 septembre 2007	12	Arrêté n° 2007-3575 portant délégation de la signature du directeur de la politique médicale (Arrêté du 21 décembre 2007)	17
Direction des Ressources Humaines. — Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris par ordre de mérite, au titre de l'année 2007, arrêtée après avis de la Commission Administrative Paritaire n° 13 dans sa séance du 20 décembre 2007	13	Arrêté directorial n° 2007-0333 DG portant désignation d'un représentant du Directeur Général à la présidence à la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Etude et maintenance n°s 1, 2 et 3 (Arrêté du 31 décembre 2007)	17
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris au titre de l'année 2007	13	Arrêté directorial n° 2007-0334 DG portant désignation d'un représentant du Directeur Général à la présidence à la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Etude et maintenance n°s 1, 2 et 3 (Arrêté du 31 décembre 2007)	18
DEPARTEMENT DE PARIS		Nomenclature des achats de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'exercice 2008	19
Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — (Arrêté modificatif du 14 décembre 2007)	13	Annexe A.....	19
Fixation du prix de journée 2008 applicable aux Résidences-Relais (appartements d'hébergement temporaire) « Les Symphonies » et « Les Cantates », à Paris (Arrêté du 24 décembre 2007)	14	Annexe B.....	21
Fixation des tarifs journaliers 2008 afférents à l'hébergement dans les résidences-santé gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (Arrêté du 24 décembre 2007).....	14	Annexe C.....	24
		Annexe D.....	25
		Annexe E.....	31
		Annexe F.....	36
		Annexe G	36
		Annexe H.....	37
		PREFECTURE DE POLICE	
		Arrêté n° 2007-21325 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement (Arrêté du 14 décembre 2007).....	37
		Arrêté n° 2007-21326 relative à la composition de la commission composée comme un jury pour l'accord-cadre passé en marché négocié (Arrêté du 14 décembre 2007).	37
		Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	38

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.....	38
Arrêté BR 2007-00124 portant ouverture d'un concours externe d'accès au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008 (Arrêté du 27 décembre 2007)	38
Nom de la candidate déclarée admise au concours interne d'ingénieur spécialité physique-chimie de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007	39
Listes par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours externe d'ingénieur de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007, spécialité physique chimie.....	39
Listes par ordre de mérite des candidates déclarées admises au concours externe d'ingénieur de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007, spécialité sécurité et environnement.....	39
Listes par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours externe d'ingénieur de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007, spécialité système d'information et de communication.....	39
Listes des candidats déclarés admis au concours sur titres pour l'accès à l'emploi de médecin suppléant du service de santé de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2007	39
Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours interne de secrétaire administratif de classe normale du 11 décembre 2007	39
Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours externe de secrétaire administratif de classe normale du 11 décembre 2007	40

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-4555 désignant les membres représentant le personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (Arrêté du 21 décembre 2007)	41
---	----

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires des services extérieurs (F/H) de la Commune de Paris, spécialité animation.....	41
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris.....	42
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste. — Modificatif	42
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien. — Modificatif	42
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1 ^{re} classe (F/H). — Rappel	43
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.....	43
Direction de l'Urbanisme. — Avis aux constructeurs.....	44

Urbanisme. — Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007	44
Urbanisme. — Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007	44
Urbanisme. — Registre des déclarations de travaux déposées entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007.....	45
Urbanisme. — Liste des permis de construire délivrés entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007	51
Urbanisme. — Liste des permis de démolir délivrés entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007	54
Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un certificat de conformité entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007.....	57
Urbanisme. — Liste des permis de construire ayant fait l'objet d'un refus de conformité entre le 1 ^{er} décembre et le 16 décembre 2007	57

POSTES A POURVOIR

Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles (E.S.P.C.I.). — Avis de vacance d'un poste de maître de conférences contractuel - Physiologie.....	58
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste d'assistante de l'équipe de direction (poste agent contractuel en C.D.D.)	58
Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). — Avis de vacance d'un poste d'assistante de communication (Poste de catégorie B offert en détachement ou pour un agent contractuel)	58
Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste de directeur de projet (F/H) de la Commune de Paris	59
Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).....	60
Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).....	60
Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H)	60

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal en sa séance des 17, 18 et 19 décembre 2007. — Fixation du mode de calcul des tarifs du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1^{er} janvier 2008 [2007 DPE 149-DF 87 — Extrait du registre des délibérations].

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Règlement d'assainissement de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 décembre 2007, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de fixer le mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 1^{re} Commission, et par Mme Myriam CONSTANTIN, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article premier. — Les tarifs applicables à des prestations réalisées par la section de l'assainissement de Paris au profit de tiers sont fixés à compter du 1^{er} janvier 2008 conformément aux dispositions suivantes :

Art. 2. — Mise à disposition de personnel pour l'accompagnement en égouts :

Le tarif de mise à disposition de personnel de la section de l'assainissement de Paris pour l'accompagnement en égouts est fixé par période de 6 h sur la base du coût budgétaire moyen par grade de chaque agent concerné (égoutier, chef égoutier, agent de maîtrise...).

Le coût budgétaire moyen par grade est indexé sur le barème des traitements des fonctionnaires.

Toute période entamée sera considérée comme due dans sa totalité. La période prend en compte les temps d'habillage et de déshabillage des agents dans les locaux de l'administration ainsi que le temps des déplacements, ce qui limite le temps en égout à 5 h consécutives au maximum.

Cette prestation s'organise sur l'une des deux plages horaires suivantes : le matin de 7 h à 13 h ou/et l'après-midi de 12 h 30 à 18 h 30. Exceptionnellement, en cas de mise à disposition des personnels en dehors de ces plages horaires, le tarif ci-dessus sera automatiquement majoré de 50 %.

La composition de l'équipe d'accompagnement en égouts est déterminée par la section de l'assainissement de Paris conformément aux règles de sécurité.

Cette prestation pourra être assortie de la mise à disposition d'équipements individuels de descente en égouts dont la tarification est prévue à l'article 6 de la présente délibération.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7084 (mise à disposition de personnel facturée) de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 3. — Mise à disposition d'équipements :

Les tarifs applicables aux mises à disposition des matériels spécifiques sont définis comme suit :

— 26,70 € H.T. par personne et par jour pour la mise à disposition d'habillement et d'équipement de sécurité indispensables pour la descente en égouts ;

— mise à disposition d'un camion mixte de curage et de son équipe : pour la première heure : 284,50 € H.T. par heure pour les suivantes dans la limite de 5 h : 202,50 € H.T. toute heure commencée étant due.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7083 (locations diverses) de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 4. — Prises de son, prises de vues photographiques et tournages cinématographique ou vidéo dans les ouvrages du réseau d'assainissement de Paris :

Les tarifs applicables pour des prises de son, de vue cinématographiques, photographiques ou vidéo sur le site de « la visite publique des égouts » et dans le réseau d'assainissement gérés par la section de l'assainissement de Paris sont fixés par la délibération SG20-07 des 26 et 27 mars 2007.

Les prix affichés s'entendent hors taxe.

Dispositions communes :

— Redevance additionnelle de mise à disposition d'agent de la section de l'assainissement pour l'accompagnement : le tarif horaire est fixée conformément aux dispositions de l'article 4 (toute heure commencée étant due). La composition de l'équipe d'accompagnement en égouts est déterminée par la section de l'assainissement de Paris conformément aux règles de sécurité.

— Redevance additionnelle de mise à disposition d'équipements de descente en égouts fixée selon les dispositions de l'article 5 de la présente délibération.

La plage horaire pour réaliser les prises de vue ou de son, ainsi que les tournages, sur le site « la visite publique des égouts » est comprise entre 9 h et 17 h. Le montant de la redevance sera majoré de 50 % en dehors de cette plage horaire, ou pendant les jours de fermeture du site.

Sont exonérés de droits les tournages et prises de vues, ou de son, ayant pour objet :

- la promotion du site de « la visite publique des égouts »,
- la présentation du réseau d'assainissement de Paris,
- ou n'ayant pas de caractère commercial.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7068 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 5. — Droits d'entrée sur le site de la Visite publique des égouts :

Les droits d'entrée sur le site de la Visite publique des égouts sont fixés à :

- Tarif normal 4,20 € T.T.C. par personne ;
- Tarif réduit 3,40 € T.T.C. par personne pour :
 - les membres d'un groupe d'au moins 10 personnes,
 - les titulaires de la carte « famille nombreuse », ou « Paris - Famille »,
 - les militaires en tenue,
 - les étudiants,
 - les titulaires des cartes améthyste et émeraude,
 - les enfants entre 6 ans et 16 ans inclus,
- Tarif scolaire 2,30 € T.T.C. par personne pour les classes des écoles primaires, collèges, les centres aérés ainsi que les centres de loisirs,
- Gratuité pour :
 - les agents de la Ville et du Département de Paris (en activité ou on retraite), sur présentation d'une carte,
 - les accompagnateurs des groupes scolaires et des centres de loisirs (entrée gratuite pour un accompagnateur, encadrant dix élèves),
 - les accompagnateurs de groupe de personnes handicapées,
 - les enfants de moins de 6 ans,
 - les chômeurs titulaires d'une carte de demandeur d'emploi délivrée par l'A.N.P.E. et les bénéficiaires du R.M.I.,
 - les militaires en tenue (du 1^{er} au 20 juillet).

Les tarifs incluent la taxe sur la valeur ajoutée (5,5 %).

La recette correspondante sera constatée sur le compte 758 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 6. — Droits pour mise à disposition de locaux :

Le tarif applicable à la mise à disposition des locaux du site de « la Visite publique des égouts » est fixé à 255 € H.T. par heure.

Les locaux ne pourront être loués qu'en dehors des heures et jours d'ouverture de « la Visite publique des égouts » et pour une période comprise entre 8 h et 1 h.

Une assurance couvrant l'ensemble des risques d'accident devra être obligatoirement souscrite par l'organisateur de la manifestation.

La capacité d'accueil du site de « la visite publique des égouts » est inférieure à deux cents personnes et ne devra en aucun cas être dépassée.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7083 (locations diverses) de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 7. — Interventions de la permanence des égouts :

Le tarif horaire des interventions de la permanence des égouts sur des sinistres de dégâts des eaux pour lesquels la responsabilité de la section de l'assainissement de Paris n'est pas engagée est fixé à :

- 167 € H.T. pour la première heure ;
- 117 € H.T. par heure pour les suivantes, toute heure commencée étant due.

Le montant de la prestation est majoré de 50 % en cas d'intervention en dehors des jours ouvrables, ou entre 21 h et 6 h.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7068 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 8. — Formation, conseil et assistance :

Le tarif du module de formation à la connaissance et à la prévention des risques liés au réseau d'assainissement parisien est fixé à 3 499 € H.T. pour un groupe maximum de 15 personnes.

En cas de participation individuelle, et sous réserve de la possibilité de constituer un groupe d'au moins 12 participants, le tarif est fixé à 300 € H.T., par participant.

Pour tout autre activité (formations spécifiques assainissement, activités de conseil et d'assistance), les tarifs sont fixés à :

- 63 € H.T. de l'heure ou 500 € H.T. la journée pour un ingénieur ;
- 45 € H.T. de l'heure ou 333 € H.T. la journée pour un technicien.

En sus de ce prix le tiers demandeur aura en charge les frais de transport et d'hébergement de l'agent en cas de déplacement hors de Paris.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7088 (autres produits d'activités annexes) de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Art. 9. — Consignation de vannes :

Le tarif des opérations de consignation et de déconsignation de vannes, en dehors de la période annuelle de consignation générale du réseau régulé, au profit unique de tiers est fixé à 167 € H.T. par demande de consignation ayant fait l'objet d'au moins une intervention de la section de l'assainissement.

La recette correspondante sera constatée sur le compte 7088 (autres produits d'activités annexes) de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Pour extrait

VILLE DE PARIS

Attribution des dénominations « allée Henry Dunant » et « voie Léonie Kastner » à la voie privée intérieure commençant voie BP/14 (future voie Léonie Kastner) et finissant en impasse et pour la voie privée intérieure provisoirement indexée BP/14, commençant 94 ter, rue Didot et finissant à la future allée Henry Dunant, Paris 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris publiques et privées ;

Considérant que les voies privées intérieures de l'Hôpital Broussais sont propriété de la Croix-Rouge Française et de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris ;

Considérant que la Croix-Rouge Française représentée par la S.C.I. BROUSSAIS LA CHARITE, a proposé de rendre hommage à Henry DUNANT (1828-1910), fondateur de la Croix-Rouge et à Léonie KASTNER, amie d'Henry DUNANT, en attribuant respectivement les dénominations définitives « allée Henry Dunant » et « voie Léonie Kastner », d'une part, à la voie privée intérieure commençant à la voie BP/14 (future voie Léonie Kastner) et finissant en impasse et, d'autre part, à la voie BP/14, commençant 94 ter, rue Didot et finissant à la future allée Henry Dunant, à Paris 14^e ;

Considérant que l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris a donné son accord à l'attribution de ces dénominations définitives ;

Considérant que ces dénominations permettraient à la Croix-Rouge de bénéficier d'une adresse postale définitive et qu'elles ne peuvent donner lieu à aucune confusion avec des dénominations de voies publiques ou privées existantes ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Décide :

Article premier. — Les dénominations définitives « allée Henry Dunant » et « voie Léonie Kastner » sont agréées respectivement pour la voie privée intérieure commençant voie BP/14 (future voie Léonie Kastner) et finissant en impasse et pour la voie privée intérieure provisoirement indexée BP/14, commençant 94 ter, rue Didot et finissant à la future allée Henry Dunant, Paris 14^e, telles qu'elles figurent au plan annexé à la minute de la présente décision sous une trame grisée et sous points.

Art. 2. — Les feuilles parcellaires n°s 129 A3 et 129 A4 édition 1987 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 sont modifiées en conséquence.

Art. 3. — La pose des plaques indicatrices des voies susvisées sera assurée par le propriétaire intéressé en accord avec la Direction de la Voirie et des Déplacements (2^e Section Territoriale, 2, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy, 75014 Paris). La Croix-Rouge Française représentée par la S.C.I. BROUSSAIS LA CHARITE informera les Services Municipaux (Direction de l'Urbanisme, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04) de la pose des plaques.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme est chargée de la notification de la présente décision qui sera publiée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » dont copie sera adressée :

1 - aux propriétaires intéressés :

— la S.C.I. BROUSSAIS LA CHARITE, représentant la Croix-Rouge Française, à l'attention de M. Jean-Claude LUCAS, 98, rue Didot, 75014 Paris et,

— l'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS, Groupe Hospitalier H.E.G.P.-BROUSSAIS, 96, rue Didot, 75014 Paris ;

2 - à M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

3 - à chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 7 décembre 2007

Bertrand DELANOË

Attribution de la dénomination « passage Marcel Landowski » à la voie provisoirement indexée EM/19, commençant au n° 47, avenue de Flandre et finissant au n° 22 bis, rue de Tanger, Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 55-22 du 4 janvier 1955 portant réforme de la publicité foncière ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, publiques et privées ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 5 novembre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2007 DU 190 en date des 12 et 13 novembre 2007 relative à l'attribution de la dénomination définitive « passage Marcel Landowski » à la voie provisoirement dénommée EM/19, commençant au n° 47, avenue de Flandre et finissant au n° 22 bis, rue de Tanger, Paris 19^e ;

Vu le rapport de la Directrice de l'Urbanisme ;

Arrête :

Article premier. — La dénomination « passage Marcel Landowski » est attribuée à la voie provisoirement indexée EM/19, commençant au n° 47, avenue de Flandre et finissant au n° 22 bis, rue de Tanger, Paris 19^e, conformément à l'emprise définie sous une trame grisée au plan annexé à la minute du présent arrêté.

Art. 2. — Les feuilles parcellaires 52 B2 édition 1994 et 53 A1 édition 1993 de la collection minute du plan de Paris au 1/500^e visé à l'arrêté préfectoral du 14 mai 1956 sont modifiées en conséquence.

Art. 3. — Le plan annexé au présent arrêté est consultable à la Mairie de Paris, Direction de l'Urbanisme, Sous-Direction de l'Action Foncière, Service de la Topographie et de la Documentation Foncière, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04.

Art. 4. — La Directrice de l'Urbanisme et le Directeur de la Voirie et des Déplacements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et dont copie sera adressée à :

1 - M. le Chef des Services Fiscaux, Directeur des Services Fonciers de Paris (Service du Cadastre) ;

2 - chacun des services intéressés des administrations concernées.

Fait à Paris, le 7 décembre 2007

Bertrand DELANOË

Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens. — Nomination de deux sous-régisseurs d'avances pour la Caisse de la Mairie du 11^e arrondissement.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 décembre 2007 :

Mme Marie-Christine DANG-TRAN, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la crèche familiale située 21, rue Vaucouleurs, 75011 Paris, à compter du 13 décembre 2007.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 13 décembre 2007 :

Mlle Valérie MARAINE, puéricultrice, est nommée mandataire sous-régisseur d'avances auprès de la Direction de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens, Bureau des Ressources Humaines, caisse de la Mairie du 11^e arrondissement, pour la crèche collective située 38, rue St Bernard, 75011 Paris, à compter du 13 décembre 2007.

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-166 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue des Grands Champs et dans la rue de Buzenval, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 413-14 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public par la limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h dans la rue des Grands Champs, depuis le boulevard de Charonne vers et jusqu'à la rue des Pyrénées et dans la rue de Buzenval depuis la rue des Grands Champs vers et jusqu'à la rue d'Avron, à Paris 20^e arrondissement ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé du 21 août 1995, limitant la vitesse à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété comme suit :

20^e arrondissement :

— rue des Grands Champs : depuis le boulevard de Charonne vers et jusqu'à la rue des Pyrénées ;

— rue de Buzenval : depuis la rue des Grands Champs vers et jusqu'à la rue d'Avron.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie

Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° 2007-173 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans deux voies du 20^e arrondissement.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25, R. 413-1 et R. 413-14 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-11310 du 21 août 1995 limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h dans certaines voies parisiennes ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public et notamment des piétons se rendant au cimetière du Père-Lachaise, à Paris 20^e ;

Considérant, dans ces conditions, et suite à l'instauration d'un plateau surélevé à l'entrée de la rue du Repos, qu'il convient de limiter la vitesse des véhicules à 30 km/h dans les rues du Repos et Pierre Bayle, à Paris 20^e arrondissement ;

Sur proposition du Directeur de la Voirie et des Déplacements ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 95-11310 du 21 août 1995 susvisé, limitant la vitesse à 30 km/h dans certaines voies parisiennes, est complété comme suit :

20^e arrondissement :

- rue du Repos ;
- rue Pierre Bayle.

Art. 2. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
chargé des Transports, de la Circulation,
du Stationnement et de la Voirie
Denis BAUPIN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2007-149 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans les rues du Cherche Midi et Saint-Romain, à Paris 6^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de levage 95, rue du Cherche Midi, à Paris 6^e arrondissement, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans cette voie et dans la rue Saint-Romain ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 6 janvier 2008 ;

Arrête :

Article premier. — La rue du Cherche Midi, à Paris 6^e arrondissement, dans sa partie située entre la rue de l'Abbé Grégoire et la rue Saint-Romain, sera, à titre provisoire, interdite à la circulation générale le 6 janvier 2008, de 8 h à 12 h.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — La rue Saint Romain, à Paris 6^e arrondissement, sera, à titre provisoire, mise en impasse à partir de la rue de Sèvres vers et jusqu'à la rue du Cherche Midi le 6 janvier 2008, de 8 h à 12 h.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie
Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2007-180 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique rue Brancion, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé rue Brancion, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 7 janvier au 7 mars 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Brancion (rue) : au droit du n° 61.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 7 janvier et jusqu'à la fin des travaux prévue le 7 mars 2008 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Divisionnaire des Travaux,
Adjointe au Chef de la 3^e Section Territoriale
de Voirie*

Florence LATOURNERIE

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2007-050
restaurant, à titre provisoire, un sens unique de
circulation, rue Ampère, à Paris 17^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réfection de la chaussée suite à un affaissement nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, de la rue Ampère, à Paris 17^e arrondissement ;

Considérant que ces travaux s'échelonnent du 14 au 25 janvier 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 14 au 25 janvier 2008 inclus est établi à Paris 17^e arrondissement :

— Ampère (rue), depuis la place du Nicaragua vers et jusqu'à la place d'Israël.

Art. 2. — Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 5^e Section Territoriale de Voirie*

Xavier JANC

**Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2007-052
réglementant, à titre provisoire, la circulation dans
la rue de la Charbonnière, à Paris 18^e.**

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1, L. 325-2, L. 325-3, et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans la rue de la Charbonnière, à Paris 18^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 7 au 25 janvier 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue de la Charbonnière dans sa partie comprise entre la rue de Chartres et la rue Caplat, à Paris 18^e sera interdite, à titre provisoire, à la circulation générale, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 7 au 25 janvier 2008 inclus.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 5^e Section Territoriale de Voirie*

Xavier JANC

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 6/2007-022 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue Francis Ponge, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant la nécessité d'assurer pendant la durée des travaux de construction et d'aménagement d'espaces verts privatifs, dans l'îlot délimité par la rue Général Brunet, le boulevard Sérurier et la rue Francis Ponge à Paris 19^e arrondissement, l'accès des véhicules utilisés pour l'approvisionnement du chantier dans la rue Francis Ponge ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation des véhicules utilisés pour l'approvisionnement du chantier situé à Paris 19^e sera établi provisoirement du 2 janvier au 29 février 2008 inclus :

— Francis Ponge (rue), depuis le boulevard Sérurier vers et jusqu'à la place Rhin et Danube.

Art. 2. — La vitesse des véhicules d'approvisionnement du chantier rue Francis Ponge à Paris 19^e sera provisoirement limitée à 15 km/h du 2 janvier au 29 février 2008 inclus.

Art. 3. — L'accès des véhicules de secours sera assuré en permanence.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 6^e Section Territoriale de Voirie*

Olivier CHRETIEN

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2007-064 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale rue de Lappe, à Paris 11^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-2, L. 2512-13 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris, rue de Lappe, à Paris 11^e, et qu'il convient dès lors de mettre deux tronçons de cette voie, provisoirement en impasse ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux, qui s'échelonnent du 7 au 25 janvier 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La voie suivante du 11^e arrondissement sera mise en impasse, à titre provisoire, du 7 au 25 janvier 2008 inclus :

— Lappe (rue de) : à partir de la rue de la Roquette vers et jusqu'au n° 20 de la voie et à partir de la rue de Charonne vers et jusqu'au n° 24 de la voie.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie*

Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires des services extérieurs (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité animation.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération D. 1515-1^o du 20 novembre 1995 modifiée, fixant le statut particulier applicable au corps des secrétaires des services extérieurs de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 62 des 1^{er} et 2 octobre 2007 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne d'accès au corps des secrétaires des services extérieurs de la Commune de Paris dans la spécialité animation ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires des services exté-

rieurs (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité animation seront ouverts à partir du 16 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue pour 10 postes.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :
— concours externe : 5 postes ;
— concours interne : 5 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 11 février au 13 mars 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidatures originaux, propres à chaque concours, délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 13 mars 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur Adjoint,
chargé de la Sous-Direction du Développement
des Ressources Humaines

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agent(e)s de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération n° DRH 37-1° des 18 et 19 octobre 2004 portant fixation du statut particulier applicable au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 24 des 3 et 4 avril 2006 portant fixation de la nature et du programme des épreuves ainsi que du règlement des concours pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris seront ouverts à partir du 23 juin 2008 pour 7 postes à Paris ou en proche banlieue.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :
— concours externe : 4 postes ;
— concours interne : 3 postes.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique du 11 février au 13 mars 2008 inclus sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 11 février au 13 mars 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 13 mars 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La désignation du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction du Développement
des Ressources Humaines

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'aptitude pour l'accès au corps des conservateurs des bibliothèques de la Commune de Paris au titre de l'année 2007.

Mme Soizic JOUIN, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

M. Alfred CARON, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

Liste arrêtée à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 29 novembre 2007

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans le corps des conservateurs des bibliothèques de la Commune de Paris au titre de l'année 2007.

Par arrêté en date du 10 décembre 2007,

— Mme Soizic JOUIN, bibliothécaire de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles est nommée conservateur des bibliothèques stagiaire de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 et placée en position de détachement de son corps d'origine pendant la durée de son stage.

— M. Alfred CARON, bibliothécaire de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles est nommé conservateur des bibliothèques stagiaire de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 et placé en position de détachement de son corps d'origine pendant la durée de son stage.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade de puéricultrice de classe supérieure, année 2007.

Mme DOURET Jocelyne

Mlle LIBERGE Anne Noëlle

Mme JAOUEN Isabelle

Mme VALADE Hélène

Mlle BOUVIL Nadiège

Mme DEPRETTE-AFCHAIN Marie-Hélène

Mlle COURTOIS Evelyne

Mme GORDON Axèle

Mme MARECHAL Elisabeth

Mlle LENEVEU Christine.

Liste arrêtée à dix (10) noms.

Fait à Paris, le 19 décembre 2007

*Le Sous-Directeur des Emplois
et des Carrières*

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s autorisé(e)s à participer aux épreuves d'admission du concours interne de maître ouvrier monteur en chauffage de la Commune de Paris ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour quatre postes.

1 — M. BART Guy

2 — M. BENRABIA Mourad

3 — M. BRELIVET Christophe

4 — M. CHINEA José

5 — M. DJAE Achiraffi

6 — M. DORE Romuald

7 — M. MELLIANE Ali

8 — M. OSCAR Ernest.

Arrête la présente liste à 8 (huit) noms.

Fait à Paris, le 19 décembre 2007

Le Président du Jury

Christian LARZILLERE

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat autorisé à participer aux épreuves d'admission du concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers spécialité monteur en chauffage de la Commune de Paris ouvert à partir du 26 novembre 2007 pour quatre postes.

M. DMYTRIW Daniel.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 19 décembre 2007

Le Président du Jury

Christian LARZILLERE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours interne pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 15 octobre 2007 pour huit postes.

1 — M. DROMARD David

2 — M. BOULEVARD Eric

3 — M. REPIR Maurice

4 — M. FRIQUET Pascal

5 — M. SALUS Jean Claude

6 — M. SAIDOU Zidini.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Le Président Suppléant du Jury

Francis COURTOIS

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats déclarés reçus au concours externe pour l'accès au corps des maîtres ouvriers de la Commune de Paris dans la spécialité électrotechnicien ouvert à partir du 15 octobre 2007 pour huit postes.

1 — M. OV Ivmor

2 — M. AMRANE Nadir.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Le Président Suppléant du Jury

Francis COURTOIS

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidats ayant subi avec succès les épreuves du concours de chef égoutier ouvert le 12 novembre 2007 pour neuf postes.

M. FAUCHER Fabrice

M. PLANCHE Ludovic

M. MATHIEU Stéphane

M. PETIT Mathieu
 M. DIAS Fernando
 M. ROBINEAU David.

Arrête la présente liste à 6 (six) noms.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

Le Président du Jury

Paul MIGUEL

Direction des Ressources Humaines. — Nom du candidat déclaré reçu à l'examen oral pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris organisé au titre de l'année 2007 pour un poste.

M. BIENFAIT Jérôme.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

La Présidente du Jury

Anne-Marie CAMGUILHEM

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007 pour dix postes.

- 1 — M. BARBAGALLO Joffrey
- 2 — Mlle DUCOS Stéphanie
- 3 — M. HENRY Paul
- 4 — Mlle BOUDAILLE Odile
- 5 — M. GRUSSE DAGNEAUX Eric
- 6 — M. DELHORBE Julien
- 7 — M. PERROT Vincent
- 8 — M. JEANNE Vincent
- 9 — M. BONNET Sylvain
- 10 — Mlle SAVY Marie Hélène.

Arrête la présente liste à 10 (dix) noms.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

La Présidente du Jury

Anne-Marie CAMGUILHEM

Direction des Ressources Humaines. — Liste complémentaire d'admission établie par ordre de mérite à l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des attachés d'administration de la Ville de Paris ouvert à partir du 3 septembre 2007,

afin de permettre le remplacement de candidat(e)s figurant sur la liste principale, qui ne peuvent être nommé(e)s ou, éventuellement, de pourvoir des vacances d'emploi survenant dans l'intervalle de deux concours et dans la limite de deux ans.

- 1 — Mlle CHAILLEUX Anne
- 2 — Mme PAVILLET CHEUSEL-CHEUSEL Marie Pierre
- 3 — M. LAFONT Jean François
- 4 — Mlle HASLE Florence
- 5 — Mlle JOINVILLE Michèle

6 — M. VERGNES Pierre
 7 — M. SCHNEIDER Alain.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

La Présidente du Jury

Anne-Marie CAMGUILHEM

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au recrutement sans concours afin de pourvoir 90 emplois d'agent(e) d'accueil et de surveillance de 2^e classe de la Commune de Paris (F/H) dans la spécialité « accueil et surveillance », recrutement ouvert à partir du 7 septembre 2007.

- 1 — M. GERVIL YAMBABA Dominique
- ex aequo — M. SIMONNET Romuald
- 3 — M. CAUET Nicolas
- ex aequo — M. CHARTIER David
- ex aequo — M. DE OLIVEIRA Oscar
- ex aequo — M. DONAVY Christophe
- ex aequo — M. EL HEROU Ali
- ex aequo — M. ESPITALIER Laurent
- ex aequo — M. GRADI Messaoud
- ex aequo — M. KITUTU Pinda
- ex aequo — M. LAMON Aurélien
- ex aequo — M. LE VERGER Laurent
- ex aequo — M. MIKE Joseph
- 14 — M. ABDENNOURI Abdenour
- ex aequo — Mme BIKOUMOU Eléonore
- ex aequo — Mlle DALBEGUE Maric
- ex aequo — M. DEVEAUX Rolland
- ex aequo — Mme FONDEUR Julie
- ex aequo — M. FRADET Christian
- ex aequo — M. LAVERDURE Tony
- ex aequo — M. MEKHAZNI Nadir
- ex aequo — M. NERJAT Jean Yves
- ex aequo — M. SEBAS Harris
- ex aequo — M. SORMANI Michel
- 25 — M. ABDUL MALAK Mohamad
- ex aequo — M. AKOA Christian
- ex aequo — M. ASSAL Steve
- ex aequo — M. BAKAYOKO Sinali
- ex aequo — M. BATHILY Samba
- ex aequo — Mlle BENZAKI Sabrina
- ex aequo — M. BILON Jules
- ex aequo — Mme COTELLON Nadia
- ex aequo — M. FITOUSSY Alain
- ex aequo — M. GUEYE Abdou
- ex aequo — M. KOUNGUE Georges
- ex aequo — M. MARICHE Karim
- ex aequo — M. MEHALLI Adda
- ex aequo — M. MOHANE DASS Kumaran
- ex aequo — M. MORADEL Vincent Aroni
- ex aequo — M. SAKHO Boubacar
- ex aequo — M. SOUIGA Mouloud
- ex aequo — Mme TOUZE Anne
- 43 — M. BENAMOZIG Franck
- ex aequo — Mlle BOIVIN Sandrine

ex aequo — Mlle CIMPER Véronique
 ex aequo — M. FRANCOMANO Laurent
 ex aequo — M. HEZAMI Karim
 48 — M. BANQUET Thierry
 ex aequo — Mlle TOURRAINE Valérie
 50 — M. CHEIKH M'HAMED Ziad
 ex aequo — M. CUPIT Olivier
 ex aequo — M. DESIR PARSEILLE Sébastien
 ex aequo — M. DIB Abdel-Majdid
 ex aequo — Mlle LERUS Sandra
 ex aequo — M. MONKAM Alain Ernest
 ex aequo — M. SOUMAH Almany Sény
 57 — M. AKHMOUN Philippe
 ex aequo — Mlle BILLIEZ Marie France
 ex aequo — M. MINGAS André
 60 — M. BERCHEL Albert
 ex aequo — M. FAUSSETTE Fabien
 62 — M. ELMIRI Farid
 ex aequo — Mlle MAHBOUB Latifa
 ex aequo — M. PIAT Jérôme
 ex aequo — Mme UNIMON Rita
 66 — Mlle DJOUMBE Anzérate
 ex aequo — M. DORDONNE Olivier
 ex aequo — M. DUBOC Daniel
 ex aequo — M. GUIONNEAU Stéphane
 ex aequo — M. MEBARKI Rabah
 ex aequo — M. MOIDEEN Anwur
 72 — M. ABOUDOU Youssoufi
 ex aequo — M. AL SIDI YAHIA Mohammed
 ex aequo — Mlle AMARI Nadia
 ex aequo — M. AMSILY Olivier
 ex aequo — M. KARTALKANAT Kernal
 77 — M. BLONDEL Cyril
 ex aequo — M. BOURA M'CHANGAMA Ahmed
 ex aequo — M. PRADAL David
 ex aequo — M. TRAORE Mamadou
 ex aequo — M. TROH AZAUD Euloge
 82 — M. DE SOUZA Ludwig Héléno
 ex aequo — Mme EDMY Mylène
 ex aequo — Mme MAROUFI Zoher
 ex aequo — M. MIATTI Rodrigue
 ex aequo — M. YED Lohouès Franck Mickaël
 87 — M. KOUADIO Ange
 ex aequo — Mme LOA LOA Claire Thérèse
 ex aequo — M. MURIL Jocelyn
 ex aequo — M. RODRIGUES Amilcare
 91 — M. ALIM Bruno
 ex aequo — Mme KHARCHAOUI Rina.

Arrête la présente liste à quatre-vingt-douze (92) noms *.

* Cette liste comporte un nombre de candidat(e)s supérieur à celui des postes à pourvoir en application de l'article 1 de la délibération DRH 31 des 16 et 17 juillet 2007.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

Le Président de la Commission
 Jean-Michel LARNAUDIE

Direction des Ressources Humaines. — Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris par ordre de mérite, au titre de l'année 2007, arrêtée après avis de la Commission Administrative Paritaire n° 13 dans sa séance du 20 décembre 2007.

— M. Jean FRANCESCONI
 — M. Jean CHARRIER
 — Mme Christine GRALL-HUNSINGER.

Liste arrêtée à 3 noms.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007

*Le Directeur Adjoint
 des Ressources Humaines*

Philippe SANSON

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'ingénieur des travaux de la Ville de Paris au titre de l'année 2007.

Par arrêtés en date du 21 décembre 2007 :

— M. Jean FRANCESCONI, technicien supérieur en chef à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est nommé et titularisé ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1^{er} janvier 2007.

— M. Jean CHARRIER, technicien supérieur en chef à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est nommé et titularisé ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1^{er} janvier 2007.

— Mme Christine GRALL-HUNSINGER, technicienne supérieure en chef à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est nommée et titularisée ingénieur des travaux de la Ville de Paris à compter du 1^{er} janvier 2007.

DEPARTEMENT DE PARIS

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé). — Modificatif.

Le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu l'arrêté en date du 25 mai 2004 nommant Mme Geneviève GUEYDAN, Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, à compter du 15 mai 2004 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2004 modifié, portant organisation de la DASES ;

Vu l'arrêté en date du 1^{er} octobre 2004 modifié, portant délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, à des fonctionnaires de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Vu les arrêtés mettant en tant que de besoin certains fonctionnaires de la Ville de Paris à la disposition du Département de Paris ;

Sur la proposition du Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} octobre 2004 est modifié comme suit :

Sous-Direction des Actions Familiales et Educatives :

Bureau de l'Aide Sociale à l'Enfance :

— Secteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Substituer : le nom de Mme Marie-Claude JULIENNE, conseillère socio-éducative, responsable de secteur du 3, 4 et 12^e, à celui de Mme Géraldine DOUKHAN.

Après : « en cas d'absence ou d'empêchement »,

Substituer : le nom de Mme Valérie BONNEMAINS-LUTHER, conseillère socio-éducative, adjointe au responsable de secteur du 18^e, à celui de Marie-Odile PERNES.

— Cellule d'accueil des mineurs isolés :

Substituer : le nom de Guy LE CALONNEC, conseiller socio-éducatif, responsable de la cellule, à celui de Mme Marie-Claude JULIENNE.

Bureau des Etablissements Départementaux :

Pour leurs établissements respectifs :

Centre de formation professionnelle Greban de Pontourny :

Substituer : le nom de M. Yves GODARD, Directeur, à celui de Mme Nadine BRUNOT.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances,

— M. le Directeur Général des Services administratifs du Département de Paris,

— M. le Directeur Général des Ressources Humaines,

— Mme la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Bertrand DELANOË

Fixation du prix de journée 2008 applicable aux Résidences-Relais (appartements d'hébergement temporaire) « Les Symphonies » et « Les Cantates », à Paris.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 75-1331 modifiée du 31 décembre 1975, portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1, L. 3411-2, L. 3412-1 et L. 3412-2 ;

Vu le dossier présenté par l'établissement ;

Arrête :

Article premier. — Le prix de journée 2008 des Résidences-Relais (appartements d'hébergement temporaire) « Les Symphonies » situé au 99/101, boulevard Ney, 75018 Paris et « Les Cantates » situé 133, rue Nationale, 75013 Paris, est fixé à 109,20 €.

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification

Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19), dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 3. — Les Services de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé

Geneviève GUEYDAN

Fixation des tarifs journaliers 2008 afférents à l'hébergement dans les résidences-santé gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1, L. 3411-2, L. 3412-1 et L. 3412-2 ;

Vu la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée à l'autonomie ;

Vu les dossiers présentés par l'établissement ;

Arrête :

Article premier. — Les tarifs journaliers afférents à l'hébergement sont fixés comme suit pour 2008 dans les résidences-santé gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris :

Belleville	56,20 €
Boissy St Léger	55,45 €
Arthur Groussier (Bondy)	57,25 €
Cousin de Méricourt	61,70 €
Alquier Débrousse	66,45 €
Furtado Heine	62,40 €
Galignani (Neuilly)	64,25 €
Jardin des plantes	74,40 €
Oasis	68,70 €
Anselme Payen	58,45 €
Cèdre Bleu (Sarcelles)	66,20 €
Julie Siegfried	67,75 €
François 1 ^{er} (Villiers-Cotterêts)	91,65 €
Hérol	77,05 €

Art. 2. — Les tarifs journaliers afférents à la dépendance dans ces mêmes établissements sont fixés comme suit pour 2008 :

Belleville :		Boissy Saint Léger :	
G.I.R. 1/2 :	22,85 €	G.I.R. 1/2 :	26,65 €
G.I.R. 3/4 :	14,50 €	G.I.R. 3/4 :	16,90 €
G.I.R. 5/6 :	6,15 €	G.I.R. 5/6 :	7,10 €

Arthur Groussier :	Cousin de Méricourt :
G.I.R. 1/2 : 21,55 €	G.I.R. 1/2 : 26,30 €
G.I.R. 3/4 : 13,65 €	G.I.R. 3/4 : 16,70 €
G.I.R. 5/6 : 5,80 €	G.I.R. 5/6 : 7,10 €
Alquier Débrousse :	Furtado Heine :
G.I.R. 1/2 : 27,40 €	G.I.R. 1/2 : 21,70 €
G.I.R. 3/4 : 17,40 €	G.I.R. 3/4 : 13,75 €
G.I.R. 5/6 : 7,40 €	G.I.R. 5/6 : 5,85 €
Galignani :	Jardin des plantes :
G.I.R. 1/2 : 25,10 €	G.I.R. 1/2 : 22,35 €
G.I.R. 3/4 : 15,90 €	G.I.R. 3/4 : 14,20 €
G.I.R. 5/6 : 6,75 €	G.I.R. 5/6 : 6,05 €
Oasis :	Anselme Payen :
G.I.R. 1/2 : 20,30 €	G.I.R. 1/2 : 22,10 €
G.I.R. 3/4 : 12,90 €	G.I.R. 3/4 : 14,00 €
G.I.R. 5/6 : 5,50 €	G.I.R. 5/6 : 5,95 €
Cèdre Bleu :	Julie Siegfried :
G.I.R. 1/2 : 23,65 €	G.I.R. 1/2 : 25,40 €
G.I.R. 3/4 : 15,00 €	G.I.R. 3/4 : 16,10 €
G.I.R. 5/6 : 6,35 €	G.I.R. 5/6 : 6,85 €
François 1 ^{er} (Villiers-Cotterêts) :	Hérold :
G.I.R. 1/2 : 24,95 €	G.I.R. 1/2 : 21,10 €
G.I.R. 3/4 : 15,80 €	G.I.R. 3/4 : 13,40 €
G.I.R. 5/6 : 6,75 €	G.I.R. 5/6 : 5,60 €

Art. 3. — Le prix de journée des résidents de moins de 60 ans et de l'hébergement temporaire dans ces mêmes établissements sont fixés comme suit pour 2007 :

Belleville	72,55 €
Boissy St Léger	77,60 €
Arthur Groussier (Bondy)	75,80 €
Cousin de Méricourt	83,60 €
Alquier Débrousse	88,85 €
Furtado Heine	79,70 €
Galignani (Neuilly)	83,95 €
Jardin des plantes	93,35 €
Oasis	85,55 €
Anselme Payen	76,65 €
Cèdre Bleu (Sarcelles)	83,35 €
Julie Siegfried	88,75 €
François 1 ^{er} (Villiers-Cotterêts)	109,50 €
Hérold	96,35 €

Art. 4. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58/62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans un délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 5. — Les Services de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des prix de journée applicables en 2008 dans les résidences-services situées en banlieue, gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 75-1331 modifiée du 31 décembre 1975, portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1, L. 3411-2, L. 3412-1 et L. 3412-2 ;

Vu la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 portant diverses dispositions relatives à la Sécurité Sociale et à la Santé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2003 portant fixation à compter du 1^{er} janvier 2003 du forfait moyen journalier et du montant global annuel à la charge de l'assurance-maladie dans certains établissements gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la proposition de l'établissement portant réévaluation du montant global annuel à la charge de l'assurance-maladie ;

Vu les dossiers présentés par l'établissement ;

Arrête :

Article premier. — Les prix de journée applicables en 2008 dans les résidences-services situées en banlieue, gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, sont fixés comme suit :

A) Résidence « La Boissière » à Saint Vrain :

petite chambre :	16,70 €
grande chambre :	18,60 €

B) Résidence « L'Aqueduc » à Cachan :

a - Personne seule :

petite chambre :	18,50 €
grande chambre :	20,40 €

b - Couple :

grande chambre :	22,35 €
------------------	---------

C) Résidence « Beaudemons » à Thiais :

petite chambre :	14,75 €
grande chambre :	16,40 €

D) Résidence « Le Préfet Chaleil » à Aulnay sous Bois :

Hébergement et restauration :	40,55 €
Foyer logement (hors restauration) :	33,20 €
Dépendance G.I.R. 1-2 :	26,40 €
Dépendance G.I.R. 3-4 :	16,75 €
Dépendance G.I.R. 5-6 :	7,10 €

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat — Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19), dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 3. — Les Services de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Fixation des prix de journée applicables en 2008 dans les résidences-services situées à Paris, gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;
Vu la loi n° 75-1331 modifiée du 31 décembre 1975, portant réforme du régime administratif de la Ville de Paris ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1, L. 3411-2, L. 3412-1 et L. 3412-2 ;

Vu la loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 portant diverses dispositions relatives à la Sécurité Sociale et à la Santé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2003 portant fixation à compter du 1^{er} janvier 2003 du forfait moyen journalier et du montant global annuel à la charge de l'assurance-maladie dans certains établissements gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la proposition de l'établissement portant réévaluation du montant global annuel à la charge de l'assurance-maladie ;

Vu les dossiers présentés par l'établissement ;

Arrête :

Article premier. — Les prix de journée applicables en 2008 dans les résidences-services situées à Paris, gérées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, sont fixés comme suit :

A) Toutes résidences, à l'exception de « Tourelles » et « Quintinie-Procession » :

a - personne seule :

petite chambre :	17,70 €
grande chambre :	19,60 €
chambre exceptionnelle :	20,70 €

b - couple :

grande chambre :	21,50 €
chambre exceptionnelle :	22,50 €

B) Résidence « Tourelles » :

a - personne seule : 25,05 €

b - couple : 27,60 €

c - personne seule en unité de vie protégée : 98,45 €

C) Résidence « Quintinie-Procession » :

a - personne seule :

grande chambre :	20,25 €
chambre exceptionnelle :	21,30 €

b - couple :

grande chambre :	22,25 €
chambre exceptionnelle :	23,30 €

D) Résidence « Beaunier » :

a - personne seule :

petite chambre : 28,95 €

b - personne seule classée dans un G.I.R. 3 ou 4 et entrée avant le 1^{er} janvier 2005 :

hébergement et restauration : 45,60 €

dépendance G.I.R. 3 et 4 : 6,25 €

dépendance G.I.R. 5 et 6 : 2,65 €

Art. 2. — Les recours éventuels contre le présent arrêté doivent être formés auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (Secrétariat — Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France — 58-62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19), dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 3. — Les Services de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 24 décembre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,

*La Directrice Générale de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé*

Geneviève GUEYDAN

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres pour le recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale dans les établissements départementaux ouvert le 4 juillet 2007.

1 — Marie-Laure MOURS.

Arrête la présente liste à 1 (un) nom.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

*Le Président du Jury,
Chef du Bureau des Etablissements
Départementaux*

François COURTADE

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste principale établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'éducateurs de jeunes enfants dans les établissements départementaux ouvert le 4 juillet 2007.

1 — Rebecca WILLIAMS

2 — Sabrina MAUBERT

3 — Hélène DEVRESSE

4 — Amélie CHASTAGNER

5 — Stéphanie AZRIA

6 — Audrey LAJARRIGE

7 — Aurélie VAYRE.

Arrête la présente liste à 7 (sept) noms.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

*Le Président du Jury,
Chef du Bureau des Etablissements
Départementaux*

François COURTADE

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Liste complémentaire établie par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours sur titres d'éducateurs de jeunes enfants dans les établissements départementaux ouvert le 4 juillet 2007.

1 — Anne MOLLARD

2 — Fairouz TOUNEKTI.

Arrête la présente liste à 2 (deux) noms.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

*Le Président du Jury,
Chef du Bureau des Etablissements
Départementaux*

François COURTADE

**ASSISTANCE PUBLIQUE -
HOPITAUX DE PARIS**

Arrêté n° 2007-3575 portant délégation de la signature du directeur de la politique médicale.

Le directeur de la politique médicale,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-309 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation de compétences aux directeurs fonctionnels du siège,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0210 DG du 27 août 2007 nommant le Professeur Jean-Yves FAGON, directeur de la politique médicale,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0288 DG du 5 novembre 2007 nommant M. Jean PINSON, adjoint au directeur de la politique médicale,

Vu l'arrêté n° 2006-2162 du 28 novembre 2006 portant délégation de signature du directeur de la politique médicale,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. le Professeur Jean-Yves FAGON, directeur de la politique médicale, délégation de signature est donnée à M. Jean PINSON, adjoint au directeur de la politique médicale, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale tous les actes, arrêtés et décisions visés à l'article 1^{er} de l'arrêté directeurial n° 2006-309 DG susvisé.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean PINSON, adjoint au directeur de la politique médicale, délégation de signature est donnée à :

— M. Jean-François SAUVAT, sous-directeur, chargé des relations avec les universités et les établissements de recherche ;

— M. Patrick CAMPHIN, directeur d'hôpital, chef de la mission urgences et risques sanitaires (MURS) ;

— Mme Nicole CHARPIOT, directeur d'hôpital, chef du service des activités médico-techniques et investissements mobiliers (SAMTIM) ;

— Mme Florence LALARDRIE, directeur d'hôpital, chef du département des activités médicales par intérim (DAM) ;

— M. le Professeur Gilles CHATELLIER, PU-PH, responsable du Département de l'information médicale (DIM) ;

— M. le Professeur Eric LEPAGE, PU-PH, directeur du projet système d'information patient,

à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale les actes de toute nature, ressortissant à leurs attributions respectives.

Art. 3. — Délégation permanente de signature est donnée à Mme Francine PORTENGUEN, directeur d'hôpital, chef du département des personnels médicaux (DPM-gp), à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les décisions, les actes administratifs et, d'une manière générale, les actes de toute nature ressortissant à ses attributions.

Art. 4. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Francine PORTENGUEN, chef du département des personnels médicaux (DPM-gp), délégation de signature est donnée à Mme Sabine RIVET, directeur d'hôpital, adjointe au chef du département du personnel médical, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les actes de toute nature, ressortissant aux attributions, du département du personnel médical (DPM-gp).

Art. 5. — Au sein du département des personnels médicaux (DPM-gp) visé à l'article 4 ci-dessus, délégation permanente de signature est donnée à Mme Marie-Joseph DEAL, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale les décisions, actes administratifs et, d'une manière générale, les actes de toute nature concernant la gestion des internes, des résidents, des faisant fonction d'internes et des étudiants hospitaliers.

Art. 6. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Nicolas BEST, directeur d'hôpital, chef du département de la recherche clinique et développement (DRCD), à l'effet de signer au nom du directeur de la politique médicale, les actes, conventions et marchés ressortissant de ses attributions en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche biomédicale, à promotion AP-HP et à promotion industrielle, ainsi que les actes et conventions ressortissant aux attributions de la mission de valorisation de la recherche et des brevets.

Art. 7. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BEST, directeur d'hôpital, chef du département de la recherche clinique et développement (DRCD), délégation de signature est donnée à Mme Marie-Anne FOURRIER, directeur d'hôpital, pour signer les matières énumérées à l'article 6 ci-dessus.

Art. 8. — L'arrêté de délégation de signature n° 2006-2162 du 28 novembre 2006 susvisé est abrogé.

Art. 9. — Le Directeur de la politique médicale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

Professeur Jean-Yves FAGON

Arrêté directeurial n° 2007-0333 DG portant désignation d'un représentant du Directeur Général à la présidence à la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Etude et maintenance n^{os} 1, 2 et 3.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7 ainsi que ses articles R. 6147-11, R. 6147-25 et R. 6147-35, issus du décret 2007-1555 du 30 octobre 2007,

Vu le Code des marchés publics et en particulier l'article 22-I,

Vu l'arrêté directeurial n° 2003-0067 DG du 10 février 2003 fixant le nombre de commissions d'appel d'offres,

Vu les arrêtés directeuriaux 2004-0052 DG et 2004-0053 DG du 12 mars 2004 portant organisation de la désignation de personne responsable des marchés et portant délégation de compétence de personne responsable des marchés,

Vu l'avis du 23 juin 2006 rendu par le Conseil d'Administration de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés directeuriaux n° 2006-0184 DG, n° 2006-01855 DG et n° 2006-0186 DG du 23 juin 2006, portant détermination de la composition et des modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 1 », de la Commission d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 2 », de la Commission d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 3 »,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 portant délégation permanente de signature du Directeur Général aux directeurs d'hôpitaux, de services généraux ainsi qu'au directeur des affaires générales,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0080 DG du 14 février 2007, portant désignation des représentants du Directeur Général à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Etudes et maintenance n°s 1, 2 et 3,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté directeurial n° 2007-0080 DG du 14 février 2007 est modifié comme suit :

1 : La Commission d'Appel d'Offres compétente pour les marchés de travaux, d'études et de maintenance :

Est nommée présidente des Commissions d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 1 », « Travaux, Etudes et maintenance n° 2 », « Travaux, Etudes et maintenance n° 3 » :

Mme Annick GUILLOPÉ, directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques au groupe hospitalier Raymond Poincaré - hôpital maritime de Berck.

2 : Il est mis fin aux fonctions de :

— Mme Annie DELBOUVE, désignée représentante du Directeur Général à la présidence des Commissions d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance » n°s 1, 2 et 3 par arrêté directeurial 2007-0080 du 14 février 2007,

— M. Raphaël BOUCHARD, désigné représentant du Directeur Général à la présidence des Commissions d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance » n°s 1, 2 et 3 par arrêté directeurial 2007-0080 du 14 février 2007.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 31 décembre 2007

Pour le Directeur Général
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Jean-Marc BOULANGER

Arrêté directeurial n° 2007-0334 DG portant désignation d'un représentant du Directeur Général à la présidence à la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Etude et maintenance n°s 1, 2 et 3.

Le Directeur Général
de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment son article L. 6143-7 ainsi que ses articles R. 6147-11, R. 6147-25 et R. 6147-35, issus du décret 2007-1555 du 30 octobre 2007,

Vu le Code des marchés publics et en particulier l'article 22-I,

Vu l'arrêté directeurial n° 2003-0067 DG du 10 février 2003 fixant le nombre de commissions d'appel d'offres,

Vu les arrêtés directeuriaux 2004-0052 DG et 2004-0053 DG du 12 mars 2004 portant organisation de la désignation de personne responsable des marchés et portant délégation de compétence de personne responsable des marchés,

Vu l'avis du 23 juin 2006 rendu par le Conseil d'Administration de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés directeuriaux n° 2006-0184 DG, n° 2006-01855 DG et n° 2006-0186 DG du 23 juin 2006 portant détermination de la composition et des modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 1 », de la Commission d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 2 », de la Commission d'Appel d'Offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 3 »,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0311 DG du 19 octobre 2006 portant délégation permanente de signature du Directeur Général aux directeurs d'hôpitaux, de services généraux ainsi qu'au directeur des affaires générales,

Vu l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0080 DG du 14 février 2007 portant désignation des représentants du Directeur Général à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres Travaux, Etudes et maintenance n°s 1, 2 et 3,

Le Secrétaire Général entendu,

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté directeurial n° 2007-0080 DG du 14 février 2007 est modifié comme suit :

La Commission d'Appel d'Offres compétente pour les marchés de travaux, d'études et de maintenance :

Est nommée présidente des commissions d'appel d'offres « Travaux, Etudes et maintenance n° 1 », « Travaux, Etudes et maintenance n° 2 », « Travaux, Etudes et maintenance n° 3 » :

Mme Hélène OPPETIT, Directrice des investissements de l'Hôpital Jean Verdier.

Art. 2. — Le Secrétaire Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » et prendra effet le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 31 décembre 2007

Pour le Directeur Général
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Jean-Marc BOULANGER

Nomenclature des achats de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour l'exercice 2008.

Annexe A

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (A.G.E.P.S.) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics.

Code NCMP	Libellé NCMP
017	PRODUITS CHIMIQUES
01702	COLORANTS
01704	PRODUITS CHIMIQUES POUR ANALYSE DE LABORATOIRE OU AUTRES ACTIVITES MEDICALES
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01801	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) : VOIES DIGESTIVES ET METABOLISME (CODES ATC A)
01802	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SANG ET ORGANES HEMATOPOIETIQUES (CODES ATC B)
01803	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTEME CARDIOVASCULAIRE (CODES ATC C)
01804	SPECI. PHARMACEUT AVEC AMM : MEDICA DERMATOLOGIQUES (CODES ATC D). ANTI-PARASITAIRES. INSECTICIDES ET ACARICIDES (CODES ATC P). ORGANES SENSORIELS
01805	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTEME GENITO-URINAIRE ET HORMONES SEXUELLES (CODES ATC G). HORMONES SYSTEMIQUES (CODES ATC H)
01806	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : ANTI-INFECTIEUX GENERAUX A USAGE SYSTEMIQUE (CODES ATC J)
01807	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : ANTINEOPLASIQUES ET IMMUNOMODULATEURS (CODES ATC L)
01808	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : MUSCLE ET SQUELETTE (CODES ATC M)
01809	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTEME NERVEUX (CODES ATC N)
01810	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTEME RESPIRATOIRE (CODES ATC R)
01811	DIVERSES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AMM (CODES ATC V)
01812	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION (ATU) OU ACQUISES AUPRES DU GROSSISTE REPARTITEUR
01813	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES
01814	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION ENTERALE ET ALIMENTS DIETETIQUES A DES FINS MEDICALES SPECIALES
018141	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE

01815	ELEMENTS ET PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PRODUITS THERAPEUTIQUES ANNEXES
018160	MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES
018162	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMACEUTIQUE)
01817	MEDICAMENTS RADIO PHARMACEUTIQUES. PREPARATIONS RADIO PHARMACEUTIQUES. TROUSSES ET GENERATEURS
01818	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR PERFUSION ET ABORD PARENTERAL
01819	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ABORD UROLOGIQUE, NEPHROLOGIQUE ET GYNECOLOGIQUE (DONT PROTHESES MAMMAIRES)
018191	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR FIV, IA, ORTHOGENIE
01820	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON) POUR OPHTALMOLOGIE
018201	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ORL (PROTHESES AUDITIVES, IMPLANTS COCHLEAIRES, AERATEURS TYMPANIQUES)
018202	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR CHIRURGIE CRANIO-MAXILLO FACIALE
018203	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ODONTOLOGIE ET STOMATOLOGIE
01821	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ABORD DIGESTIF
01822	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR TRAITEMENT DES PATHOLOGIES VASCULAIRES PERIPHERIQUES ET CORONAIRES (STENTS)
018231	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON STERILES, IMPLANTABLES) POUR CARDIOLOGIE/RYTHMOLOGIE (ELECTROPHYSIOLOGIE, DEFIBRILLATEUR)
018232	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE, PROTHESES VASCULAIRES, CEC, DAV
01824	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ABORD PULMONAIRE ET ANESTHESIE - REANIMATION
01825	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR RADIOLOGIE
01826	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) DU SYSTEME NERVEUX
01827	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES STERILES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR EPURATION DES MILIEUX BIOLOGIQUES (LIGNES DIALYSE, EPURATION HEPATIQUE)
01828	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ORTHOPEDIE ET OSTEOSYNTHESE

018281	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ORTHOPEDIE ET OSTEOSYNTHESE SUR MESURE
018282	ORTHESES, PROTHESES EXTERNES, PODO-ORTHESES, ORTHOPROTHESES
01829	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES), U.U. ABORD CHIRURGICAL, PERCUTANE, INSTRUMENTATION CHIRURGICALE USAGE UNIQUE
01830	DISPOSITIFS MEDICAUX (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR FERMETURE DES PLAIES CHIRURGICALES OU MEDICALES
01831	OBJETS DE PANSEMENTS, DE SOINS, DE CONTENTION, DE TRAITEMENT DES PLAIES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES)
01832	DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES
01833	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES, STERILES OU NON, A USAGE UNIQUE DIVERS
01834	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE
01835	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX (HORS LABORATOIRES, EFR, LES LASERS)
018351	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX POUR LES LABORATOIRES, EFR, LES LASERS
01836	PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDICALES
01837	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01838	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01839	CONSOMMABLES D'IMAGERIE
01840	EQUIPT BLOC OPERATOIRE : TABLE OPERATION, PLATEAU TRANSFERT ET ACCESSOIRES, SUPPORT PATIENTS, ECLAIRAGE OPERATOIRE ET ACCESSOIRES, SUSPENSION TECHNIQUE
018401	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
01841	INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS
018411	BISTOURIS, GENERATEURS DE RADIOFREQUENCE, LASERS, CRYOCHIRURGIE, PHAKOEMULSIFICATEURS
01842	EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
018421	SUSPENSIONS POUR SERVICES D'ANESTHESIE - REANIMATION, DISTRIBUTEURS DE GAZ
018422	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
01843	DISPOSITIFS MEDICAUX D'EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
018431	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
01844	EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
018441	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
01845	EQUIPEMENT D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
018451	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE

01846	AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018461	ACCESSOIRES POUR AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
018471	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES
018472	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES
018473	AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
01848	DISPOSITIFS MEDICAUX D'ENDOSCOPIE, VIDEOENDOSCOPIE ET ECHOENDOSCOPIE SOUPLES
018481	DISPOSITIFS MEDICAUX D'ENDOSCOPIE RIGIDE (OPTIQUES, SOURCES DE LUMIERES, ENSEMBLE DE VIDEO ENDOSCOPIE CHIRURGICALE, INSUFFLEATEURS, SEROCONDITIONNEUR...)
018482	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES D'ENDOSCOPIE, VIDEOENDOSCOPIE ET ECHOENDOSCOPIE
01849	APPAREILS DE THERAPIE DONT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE
018491	THERAPIES DU SANG (SEPARATEURS DE CELLULES, LAVEURS DE CELLULES)
018492	APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES
018493	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE
01850	EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS (HORS MACHINES A LAYER LES INSTRUMENTS ET MORGUES)
018501	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS
018502	FAUTEUILS DENTAIRE ET ACCESSOIRES
01851	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE LIES A EQUIPEMENTS DE DIAGNOSTIC IN VITRO. MICROPIPETTES DE PRECISION
01852	REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE DESTINES AUX TECHNIQUES D'ELECTROPHORESE
018521	CONSOMMABLES DESTINES AUX TECHNIQUES DE FILTRATION
018522	REACTIFS ET CONSOMMABLES DESTINES AUX TECHNIQUES DE CHROMATOGRAPHIE
01853	SYSTEMES DE PRELEVEMENTS SANGUINS OU BIOLOGIQUES POUR PATIENTS
01854	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE A USAGE UNIQUE OU MULTIPLE, PLASTIQUE, VERRERIE OU AUTRES (NON LIES A UN EQUIPEMENT)
01856	REACTIFS BIOCHIMIE ET REACTIFS IMMUNOCHIMIE
01857	REACTIF HEMATOLOGIE CYTOLOGIE ET REACTIF HEMOSTASE
01858	REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE
01859	REACTIFS D'ANATOMOPATHOLOGIE ET D'IMMUNOHISTOLOCHIMIE
018591	REACTIFS DE CYTOGENIE
01860	REACTIFS MICROBIOLOGIE. CULTURE CELLULAIRE ET REACTIFS IMMUNOLOGIE INFECTIEUSE

01861	REACTIFS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE (HORS TROUSSES PRETES A L'EMPLOI)
01862	REACTIFS D'IMMUNOLOGIE (HORS TROUSSES PRETES A L'EMPLOI)
01863	REACTIFS ET CONSOMMABLES DE DIAGNOSTIC IN VITRO POUR PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE
01864	PETIT MATERIEL DE PAILLASSE : BROyeurs, FOURS, BAINS A FLUIDE, A SEC, A US, PHMETRE, MATERIELS D'AGITATION, TURBIDIMETRE
018641	CENTRIFUGEUSES, ETUVES, ENCEINTES D'ANAEROBIE, MICROSCOPE DE LABO ET MICROMANIPULATEUR, HOTTE POUR LABO
018642	SYSTEMES D'ANALYSE D'IMAGES MICROSCOPIQUES
018643	EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018644	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
01865	EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE
018651	EQUIPEMENTS D'IMMUNOANALYSE
01866	EQUIPEMENTS D'HEMATOLOGIE
01867	EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE
01868	EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
01869	EQUIPEMENTS D'ANATOMOPATHOLOGIE
018703	EQUIPEMENTS DE DESINFECTION - STERILISATION : AUTOCLAVES, APPAREILS DE DESINFECTION
018704	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE DESINFECTION - STERILISATION : AUTOCLAVES, APPAREILS DE DESINFECTION
018705	AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX
018706	AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX
018712	DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018721	PRODUITS DE DESINFECTION (SAUF RESEAU D'EAUX) : PRODUITS DE SOL, PRODUITS DE DESINFECTION MATERIELS BIOMEDICAUX
018790	MATERIEL POUR LE TRAITEMENT ET LA MESURE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'AIR (OSMOSEUR, OSMOMETRES, ...)
018810	DISPOSITIFS MEDICAUX : CONSOMMABLES DE STERILISATION CENTRALE (EMBALLAGES SOUPLES, INDICATEURS DE STERILISATION)
023	INSTRUMENTS DE PRECISION : OPTIQUE ET HORLOGERIE
02305	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS. MATERIAUX. FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08003	ESSAIS, ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTEST CONFORMITE (CERTIFICATION NORMES CTRLRES REGLEMENT PERIODIQUES DE CONFORMITE SECURITE)

081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08118	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
08119	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
08120	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE - REANIMATION, SOINS INTENSIFS
08121	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE ET D'EXPLORATION FONCTIONNELLE
08122	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'ENDOSCOPIE, DE VIDEOENDOSCOPIE ET D'ECHOENDOSCOPIE
081231	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS MEDICAUX DIVERS (DONT DENTAIRE)
08124	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS MEDICAUX DE THERAPIE
08125	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE LABORATOIRE

Annexe B

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur de l'Agence Centrale Hôtelière et Alimentaire (ACHA) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics.

Code NCMP	Libellé NCMP
010	DENREES ALIMENTAIRES ET C569
01001	PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES
01002	PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES
01003	FRUITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES
01004	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES SURGELEES
01005	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES
01006	PAINS. PATISSERIES. VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURGELES
01007	VIANDES ET CHARCUTERIES (AUTRES QUE SURGELEES OU EN CONSERVE APPERTISEE)
01008	PROD. DE LA MER OU D'EAU DOUCE (AUTRES QUE SURGELES OU EN CONSERVE APPERTISEE)
01009	FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES
01010	FRUITS. LEGUMES ET POMMES DE TERRE (AUTRES QUE SURGELES. EN CONSERVE APPERTISEE. ELABORES OU SECS)
01011	BOISSONS
01012	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURGELES)
01013	PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)
01014	EPICERIE
01015	ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQUE SANS FIN MEDICALE

012	PRODUITS DU BOIS
01202	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS
013	PRODUITS D'EXTRACTION
01302	PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES. CUIRS. HABILLEMENT
01401	MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS
01402	LINGE DE MAISON. ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE
01403	VETEMENTS DE DESSUS
01404	VETEMENTS DE TRAVAIL
01406	VETEMENTS SPECIAUX
01407	VETEMENTS DE DESSOUS. VETEMENTS DIVERS ET ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT
01408	ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)
01409	ARTICLES TEXTILES DIVERS A USAGE UNIQUE (SAUF FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE : 37)
01410	CHAUSSURES (QUELLE QUE SOIT LA MATIERE. SAUF CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L'EDITION
01502	PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT
01503	EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON
01505	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES
01506	JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GENERALE
01507	JOURNAUX. REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES
01509	IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE
01510	AUTRES IMPRIMES
01512	IMPRESSION DE DOCUMENTS INSTITUTIONNELS
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION. DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01602	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01703	PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)
01707	PRODUITS AGROCHIMIQUES
01708	PEINTURES. VERNIS. ADJUVANTS. ENCRE D'IMPRIMERIE
01709	PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
018701	EQUIPEMENTS MEDICAUX ET NON MEDICAUX POUR LE TRANSPORT ET L'HEBERGEMENT DES PATIENTS
018702	MACHINES A LAVER LES INSTRUMENTS
018711	DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018770	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS
01901	PRODUITS EN CAOUTCHOUC POUR VEHICULES : PNEUMATIQUES NEUFS, USAGES, RECHAPES.

020	QUINCAILLERIE. OUTILLAGE. PRODUITS EN PLASTIQUE. METAL OU VERRE (HORS CONSTRUCTION)
02001	PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE
020011	PRODUITS DE SIGNALÉTIQUE
02002	OUTILLAGE
02003	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE
021	PRODUITS DE LA METALLURGIE ET METAUX NON FERREUX
02101	PRODUITS DE LA METALLURGIE
02102	METAUX NON FERREUX
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02201	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02401	VEHICULES AUTOMOBILES HORS SANITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
024011	VEHICULES AUTOMOBILES SANITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02402	CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
025	MOBILIER
02502	SIEGES
02503	CLOISONS
02504	PLANS ET TABLES
02505	MOBILIER DE RANGEMENT
027	MATERIELS DE SPORT ET MATERIELS DE JEUX D'ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
02701	MATERIELS DE SPORT
02702	MATERIELS DE JEUX D'ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS
02802	JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)
030	ARMES. MUNITIONS. EXPLOSIFS. MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE. DE MAINTIEN DE L'ORDRE. DE PROTECTION OU DE SECURITE
03015	MATERIELS ET EQUIPEMENTS PROTECTION OU SECURITE (HORS SECURITE INCENDIE)
030151	VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR LA SECURITE INCENDIE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION. LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03101	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
03102	EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES
03103	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS
032	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION. RESERVOIRS. CITERNES
03201	MATERIELS POUR CHAUFFAGE
032011	ROBINETTERIE SANITAIRE

032012	MATERIEL DE CLIMATISATION
032013	EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL
033	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE (HORS QUINCAILLERIE)
03301	MATERIEL ELECTRIQUE
03302	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03501	EQUIPEMENTS MECANIQUES (HORS DETENDEURS, ROBINETTERIE SANITAIRE, ROBINETTERIE INDUSTRIELLE ET PIECES DE ROBINETTERIE)
03508	AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
03509	APPAREILS DOMESTIQUES
035110	EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : EXTINCTEUR MOBILE, EXTINCTEUR FIXE, ARMOIRE A SOLVANT
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03601	MACHINES DE BUREAU
036071	CONSOMMABLES, AUTRES FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUES (A.C.H.A.)
03701	PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03702	FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE
038	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
03801	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06002	TRANSPORTS AERIENS DES PERSONNES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06004	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES PERSONNES NON HANDICAPEES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06007	AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06101	TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE
06105	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES
06109	DEMEAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES
06110	ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06401	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE
06404	ROUTAGE
065	ASSURANCES
06501	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS
06502	ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE. ACCIDENT. DECES)
06503	ASSURANCES AUTOMOBILES (RESPONSABILITE CIVILE. DOMMAGES AUX VEHICULES. GARANTIE DU CONDUCTEUR)

06505	ASSURANCES TRANSPORTS TERRESTRES (RESPONSABILITE. PERSONNES. CORPS. FACULTES)
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06601	CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)
06602	INTERMEDIATION FINANCIERE ET ACTIVITE DE CONSEIL
06604	ASSISTANCE ET CONSEIL EN COMPTABILITE. FISCALITE. EXPERTISE COMPTABLE
06605	SERVICES BANCAIRES
066060	SERVICES DE PRET AU LOGEMENT
068	SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06802	SERVICES DE RESTAURATION (1)
06803	SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)
069	SERVICES DE SECURITE
06902	TRANSPORTS DE FONDS
070	SERVICES D'ETUDES. DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07001	GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07202	CAMPAGNES DE COMMUNICATION (INFORMATION. PUBLICITE. RELATIONS PUBLIQUES)
07205	REALISATION DE STANDS (SALONS. FOIRES)
07211	TRAITEMENT DE L'INFORMATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07309	BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE (1)
07310	LOCATION-ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER (1)
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07606	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM
076061	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL
076062	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE
076064	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM TERTIAIRE
076072	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE PEDIATRIQUE
076073	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE DE NUIT
07616	CTRL ESSAI ANALYSE BIOLOG ET PHYSICO-CHIMIQ. DE PROD. ALIMENT. ET AGRO-ALIM. SAUF ANAL OFFICIEL FAITE PR CTRL SANIT. VETERIN. DE PROT. SANTE HUMAIN. ET ANIMAL.
077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07708	SERVICES DE GESTION (ACQUISITION. CATALOGAGE. CONSERVATION ET RECHERCHE) D'ARCHIVES PUBLIQUES
078	SERVICES D'EDUCATION. SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES. SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07802	SERVICES DE QUALIFICATION, D'INSERTION POUR LES NON AGENTS PUBLICS (CES, EMPLOI-J)
07804	PREPARATION AUX CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS DESTINEE AUX AGENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES

07805	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DESTINEE AUX AGENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
081232	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS
081480	MAINTENANCE DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES NON MEDICAUX
081560	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE
083	SERVICES PERSONNELS
08304	SERVICES FUNERAIRES
084	SERVICES ANNEXES A L'AGRICULTURE. LA PECHE. L'ELEVAGE. L'HORTICULTURE. LA CHASSE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08402	MAINTENANCE DES ESPACES VERTS. PARCS. JARDINS. PLANTATIONS ORNEMENTALES : Y COMPRIS MAINTENANCE DES JEUX D'ENFANTS INSTALLES DANS LES PARCS ET JARDINS

Annexe C

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le directeur de l'Agence Technique Informatique (DATI) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics.

Code NCMP	Libellé NCMP
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
022051	EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
022052	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE
02206	TERMINAUX DE TELEPHONIE
022071	EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
022072	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES D'EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03602	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
03603	GROS ORDINATEURS (MAINFRAME). SERVEURS. CALCULATEURS SPECIALISES
03604	EXTENSIONS DE PUISSANCE
03605	PERIPHERIQUES
03606	EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
036073	CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES INFORMATIQUES (D.S.I.)
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
06301	SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS)
06302	SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS)
06303	SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS)

06304	MAINTENANCE DES MATERIELS DE TELEPHONIE ET DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION
06305	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
06306	INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE
06307	SERVICES DE CONSEIL EN TELECOMMUNICATION
067	SERVICES INFORMATIQUES
06701	SCHEMA DIRECTEUR ET AUDIT EN ORGANISATION
067021	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU NSI
067022	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DOMAINE GESTION DES PATIENTS DU NSI
067023	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DOMAINE GESTION DES PERSONNELS DU NSI
067024	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DOMAINE GESTION DES CONNAISSANCES ET PILOTAGE DU NSI
067025	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES PROJETS HORS NSI
067031	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU NSI
067032	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE DOMAINE GESTION DES PATIENTS DU NSI
067033	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE DOMAINE GESTION DES PERSONNELS DU NSI
067034	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE DOMAINE GESTION DES CONNAISSANCES ET PILOTAGE DU NSI
067035	ASSISTANCE A LA MISE EN ŒUVRE ET A L'EXPLOITATION DES SERVICES OPERATIONNELS INFORMATIQUES ET DE COMMUNICATION DU SYSTEME D'INFORMATION
067036	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTURE, METHODES, QUALITE, SECURITE, MANAGEMENT ET GOUVERNANCE DU SI
067037	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS HORS NSI
067041	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) DOMAINE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067042	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) DOMAINE GESTION DES PATIENTS DU NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067043	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) DOMAINE GESTION DES PERSONNELS DU NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067044	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) DOMAINE GESTION DES CONNAISSANCES ET PILOTAGE DU NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067045	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) DOMAINE DE PRODUCTION DU NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067046	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) URBANISME ET ARCHITECTURE, METHODES, QUALITE, SECURITE, GOUVERNANCE DU SI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES

067047	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) POUR LES PROJETS OU APPLICATIONS HORS NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067061	MAINTENANCE LOGICIELLE DES APPLICATIONS DE GESTION DU NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067062	MAINTENANCE LOGICIELLE DES APPLICATIONS DE GESTION HORS NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
06707	TRAITEMENTS INFORMATIQUES
06708	INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION
06709	SERVICES DE BANQUES DE DONNEES
06710	MAINTENANCE DES GROS ORDINATEURS. SERVEURS ET CALCULATEURS SPECIALISES
06711	MAINTENANCE MICRO-ORDINATEURS. MINI-ORDINATEURS. STATIONS DE TRAVAIL. PERIPHERIQUES INFORMATIQUES
06712	MAINTENANCE EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07210	CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
07212	MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES TELEPHONIQUES

Annexe D

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les sites énumérés ci-après sont compétents pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers ;
- les directeurs des services généraux Agence Centrale Hôtelière et Alimentaire (A.C.H.A.) et Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (A.G.E.P.S.) pour leurs besoins propres ;
- le directeur du Système d'Information du Domaine Patient (S.I.D.O.P.A.) pour le Système d'Information Clinique ;
- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers ;
- les directeurs des services généraux ;
- le directeur chargé de la délégation à la formation pour la gestion des écoles ;
- le directeur du Patrimoine Foncier, de la Logistique et du Logement (D.P.F.L.L.) pour les prestations de service et fournitures liées à la logistique ou à la gestion du patrimoine de l'A.P.-H.P. ;
- le directeur de l'Investissement, des Travaux, Maintenance, Sécurité (D.I.T.M.S.) pour les prestations de service et fournitures liées aux opérations de travaux concentrés ;
- le directeur des affaires générales de l'établissement.

Code NCMP	Libellé NCMP
011	PROD. DE L'AGRICULT. DE LA PECHE ET DES INDUSTRIES AGRIC. (AUTRES QU'A L'ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01101	PRODUITS DE L'AGRICULTURE (AUTRES QU'A L'ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01102	PRODUITS DE L'ELEVAGE (AUTRES QU'A L'ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01103	PRODUITS DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE (AUTRES QU'A L'ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)
01104	PRODUITS DES INDUSTRIES AGRICOLES (AUTRES QU'A L'ETAT DE DENREES ALIMENTAIRES HUMAINES)

012	PRODUITS DU BOIS
01201	PRODUITS SYLVICOLES
01203	BATIMENTS PREFABRIQUES EN BOIS
013	PRODUITS D'EXTRACTION
01301	PRODUITS D'EXTRACTION ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES. CUIRS. HABILLEMENT
01411	ARTICLES DE VOYAGE ET DE MAROQUINERIE (QUELLE QUE SOIT LA MATIERE)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L'EDITION
01504	LIVRES SCOLAIRES
01508	ENREGISTREMENTS SONORES. IMAGES FIXES ET IMAGES ANIMEES
01511	SUPPORTS D'IMPRESSION
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION. DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01601	PRODUITS DE LA COKEFACTION
01603	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES GAZEUX
01604	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES SOLIDES OU PATEUX
01605	PRODUITS DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01701	GAZ INDUSTRIELS
01705	PRODUITS AZOTES ET ENGRAIS
01706	MATIERE PLASTIQUE DE BASE. CAOUTCHOUC SYNTHETIQUE
01710	PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
018494	FOURNITURES D'EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE REEDUCATION
018722	PRODUITS DE DESINFECTION DES RESEAUX D'EAU : PRODUITS POUR CIRCUITS FERMES, ANTI-ALGUES, ANTI-CORROSION, ANTI-BACTERIES...
018723	PRODUITS DECONTAMINANTS DU LINGE
01873	MEDICAMENTS VETERINAIRES ET APPARENTES
01874	DISPOSITIFS VETERINAIRES CONSOMMABLES
01875	DISPOSITIFS VETERINAIRES D'EQUIPEMENTS
01876	DISPOSITIFS VETERINAIRES DE DIAGNOSTIC IN VITRO ET DE REACTIFS
018780	CONTROLES EXTERNES ET PRESTATIONS INFORMATIQUES ASSOCIEES
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
019011	PRODUITS EN CAOUTCHOUC AUTRES
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02202	APPAREILS DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE
02203	APPAREILS DE RECEPTION. ENREGISTREMENT OU REPRODUCTION DU SON ET/OU DE L'IMAGE
02204	APPAREILS DE TRANSMISSION AUDIOVISUELLE HORS TELEPHONIE

023	INSTRUMENTS DE PRECISION : OPTIQUE ET HORLOGERIE
02301	INSTRUMENTS D'AIDE A LA NAVIGATION ET DE MESURES GEOPHYSIQUES
02302	MATERIELS DE RADIODETECTION. RADIONAVIGATION ET DE RADIOSONDAGE
02303	INSTRUMENTS DE MESURE DE MASSES ET DES LONGUEURS
02304	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS ELECTRIQUES. ELECTROMAGNETIQUES OU ELECTROSTATIQUES
02306	APPAREILS POUR LE CONTROLE AUTOMATIQUE
02307	COMPTEURS
02308	APPAREILS D'ESSAIS DES MATERIAUX ET BANCS D'ESSAIS
02309	MATERIELS OPTIQUES (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRES)
02310	MATERIELS PHOTOGRAPHIQUES (DONT USAGE MILITAIRE)
02311	MATERIELS CINEMATOGRAPHIQUES (DONT USAGE MILITAIRE)
02312	PREPARATIONS ET PRODUITS DE LABORATOIRE POUR LA PHOTOGRAPHIE ET POUR LE CINEMA
02313	PLAQUES. PELLICULES. FILMS ET SURFACES SENSIBLES POUR LA PHOTO ET LE CINEMA
02314	MONTRES. PENDULES ET HORLOGES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02403	CYCLOMOTEURS ET CYCLES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02404	VEHICULES SPECIAUX (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02405	CONTENEURS. CARAVANES. REMORQUES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02406	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES POUR TOUS VEHICULES
025	MOBILIER
02501	LITERIE
026	MONNAIES ET BIJOUX
02601	MONNAIES ET BIJOUX
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS
02801	INSTRUMENTS DE MUSIQUE
029	MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
02901	MANEGES ET ATTRACTIONS FORAINES
030	ARMES. MUNITIONS. EXPLOSIFS. MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE. DE MAINTIEN DE L'ORDRE. DE PROTECTION OU DE SECURITE
03014	MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE MAINTIEN DE L'ORDRE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION. LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03104	EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION
031050	EQUIPEMENTS DE SIGNALETIQUE

034	ELECTRICITE. GAZ. EAU
03401	ELECTRICITE
03402	COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUES
03403	EAU
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03502	MACHINES D'USAGE GENERAL (HORS EQUIPEMENTS DE LUTTE INCENDIES) : EXTINCTEUR MOBILE ET FIXE, ARMOIRE A SOLVANT, MATERIEL AERAUQUE ET FRIGORIFIQUE
035021	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES D'EQUIPEMENTS MECANIQUES ET DE MACHINES A USAGE GENERAL
03503	MATERIELS DE LEVAGE ET DE MANUTENTION
03504	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES
03505	MACHINES AGRICOLES
03506	MACHINES-OUTILS
03507	MACHINES POUR L'IMPRIMERIE
035081	MACHINES A USAGE DE RESTAURATION
035082	MACHINES A USAGE DE BLANCHISSERIE
035083	AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
035084	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DES MACHINES INDUSTRIELLES A USAGE DE RESTAURATION, BLANCHISSERIE ET AUTRES
03510	BANCS D'ESSAIS. MOYENS DE TEST. GROUPES DE GENERATIONS AUXILIAIRES
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06001	TRANSPORTS FERROVIAIRES DES PERSONNES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06003	TRANSPORTS MARITIMES. FLUVIAUX ET COTIERS DES PERSONNES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06005	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES HANDICAPES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06006	TELEPHERIQUES. REMONTEE MECANIQUE ET FUNICULAIRE
06008	LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEURS. PILOTE OU EQUIPAGE. POUR TRANSPORT DE PERSONNES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06102	TRANSPORTS FERROVIAIRES DE MARCHANDISES
06103	TRANSPORTS AERIENS DE MARCHANDISES
06104	TRANSPORTS MARITIMES. FLUVIAUX ET COTIERS DE MARCHANDISES
06106	TRANSPORTS PAR CONDUITES DE PETROLE, GAZ ET AUTRES PRODUITS
06108	LOCATION DE TOUS VEHICULES AVEC CHAUFFEUR. PILOTE OU EQUIPAGE. POUR TRANSPORTS DE MARCHANDISES - LOCATION DE MACHINES OU D'OUTILLAGES AVEC OPERATEUR
062	SERVICES AUXILIAIRES DES TRANSPORTS
06201	MANUTENTION ET ENTREPOSAGE
06202	SERVICES DES GARES FERROVIAIRES

06203	SERVICES DES GARES ROUTIERES
06204	PEAGES ET DROITS DE STATIONNEMENT
06205	SERVICES PORTUAIRES. MARITIMES OU FLUVIAUX
06206	SERVICES DE SIGNALISATION PAR PHARES ET BALISES. DE PILOTAGE ET DE REMORQUAGE PORTUAIRE. DE SAUVETAGE ET DE RENFLOUEMENT DE NAVIRES
06207	SERVICES DES INSTALLATIONS AEROPORTUAIRES
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06402	COURRIER EXPRESS. ACTIVITE DE COURSIERS. COURRIER RECOMMANDE. SERVICES DE BOITES POSTALES. DE POSTE RESTANTE OU DE REEXPEDITION
06403	PERSONNALISATION DOCUMENTS PAR EDITION INFORMATIQUE. MISE SOUS ENVELOPPE OU FILM. POSE D'ETIQUETTES
065	ASSURANCES
06504	ASSURANCES CONSTRUCTION (DOMMAGES-OUVRAGE. TOUS RISQUES CHANTIERS. RESPONSABILITE DU CONSTRUCTEUR)
06508	AUTRES ASSURANCES
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06603	AUTRES SERVICES D'AUXILIAIRES FINANCIERS : GESTION DE CHEQUES-RESTAURANT OU VACANCES
068	SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06801	HEBERGEMENT EN HOTEL. PENSIONS. DEMI-PENSION. AUBERGES DE JEUNESSE. REFUGES. CAMPING OU AUTRES
069	SERVICES DE SECURITE
06901	SURVEILLANCE D'IMMEUBLES. GARDE. PROTECTION PAR VIGILES OU TELESURVEILLANCE
06903	LOCATION DE VEHICULES BLINDES AVEC PERSONNEL DE CONDUITE ET/OU DE SECURITE
06904	GARDES DU CORPS
06905	CONSEIL EN SECURITE SUR LES CHANTIERS
06906	CONSEIL EN SECURITE (HORS CHANTIERS)
06907	PROTECTION CIVILE. SECURITE INCENDIE
069080	SERVICE DE SECURITE INCENDIE
070	SERVICES D'ETUDES. DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07002	ORGANISATION DES SERVICES : DEMARCHE QUALITE. AUDIT. CONSEIL. CONTROLE DE GESTION
07003	PRESTATIONS DE SECRETARIAT ET TRADUCTION
07004	CONSEILS ET ASSISTANCE EN URBANISME, POLITIQUE DE LA VILLE ET AMENAGEMENT
070041	SERVICES DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE CONSEIL POUR LES PROJETS URBAINS
07005	ENQUETES ET SONDAGES (HORS COMMUNICATION)
07006	ETUDES A CARACTERE GENERAL (HORS COMMUNICATION)
07007	ETUDES ET RECHERCHES SCIENTIFIQUES FONDAMENTALES ET APPLIQUEES
07008	ETUDES A CARACTERE TECHNOLOGIQUE

070090	ETUDES POUR LA GESTION DES BAUX
071	SERVICES LIES A LA REALISATION D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS. INFRASTRUCTURES. OUVRAGES INDUSTRIELS)
07101	MAITRISE ŒUVRE (HORS SERVICES DE MAITRISE ŒUVRE POUR LES PROJETS URBAINS)
071011	ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION
071012	ETUDES DE SYNTHESE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
07102	MANDAT OPERATION DE CONSTRUCTION
071021	CONDUITE D'OPERATIONS DE CONSTRUCTION
071022	CONSEILLER EN ECONOMIE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071023	ASSISTANCE MOA (MISSION ANALYSE COUT GLOBAL, BET, RELECTURE PIECES ECRITES, CALENDRIERS GENERAUX DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION...)
07103	DIAGNOSTIC, ETUDES DE DIAGNOSTIC (AMIANTE, PLOMB, SECURITE INCENDIE, STRUCTURE, ETAT PARASITAIRE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071031	RELEVES DE GEOMETRE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071032	CONSTATS D'HUISSIER (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071033	ETUDES DE SOL (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071034	ETUDES DE POLLUTION (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071040	ETUDES DE FAISABILITE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071041	ETUDES DE PROGRAMMATION (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071042	ETUDES ET PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE (SAUF ANALYSE ET ESSAI MATERIAUX, PRODUIT ET MATERIEL D'INSTALLATION ET D'EQUIPT IMMOBILIER)
071050	MISSION BUREAU DE CONTROLE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071051	MISSION DE COORDINATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - CSSI (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071052	MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION SANTE- CSPS (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071053	QUALIFICATION, VALIDATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071054	CONTROLES TECHNIQUES
071060	AUTRES MISSIONS D'ETUDE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071070	ETUDES POUR TRAVAUX PREALABLES AUX OPERATIONS DE CONSTRUCTION (DEMOLITION, AMIANTE, ...)
071071	SUIVI DES TRAVAUX PREALABLES AUX OPERATIONS DE CONSTRUCTION (DEMOLITION, AMIANTE, ...)
072	SERVICES DE COMMUNICATION
07201	AGENCES ET CONSEIL EN COMMUNICATION ET PUBLICITE

07203	ACHAT ET GESTION D'ESPACES PUBLICITAIRES
07204	ORGANISATION DE COLLOQUES ET EVENEMENTS (FOIRES. SALONS)
07206	PUBLICATIONS (CONCEPTION)
07207	ETUDES. SONDAGES ET ENQUETES DE COMMUNICATION
07208	SERVICES PHOTOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELS DE COMMUNICATION : Y COMPRIS SERVICES DES LABORATOIRES PHOTOGRAPHIQUES ET CINEMATOGRAPHIQUES
07209	TRAVAUX GRAPHIQUES DE COMMUNICATION
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07301	NETTOYAGE COURANT DES LOCAUX
07302	NETTOYAGE SPECIALISE (GRAFFITIS. LOCAUX D'ELEVAGE)
07303	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES SOLS
07304	NETTOYAGE SPECIFIQUE DES VITRES
07305	NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX SENSIBLES (BLOCS OPERATOIRES. SALLES INFORMATIQUES)
07306	RAMONAGE
07307	DESINFECTION. DERATISATION. DESINSECTISATION
07308	NETTOYAGE DE VEHICULES
07311	SERVICES DE DECONTAMINATION NUCLEAIRE. BIOLOGIQUE OU CHIMIQUE
07312	LOCATION-ENTRETIEN D'APPAREILS D'HYGIENE
073130	LESSIVAGE DES LOCAUX
074	SERVICES D'ASSAINISSEMENT. DE VOIRIE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
07401	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX USEES
07402	ASSAINISSEMENT DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES
07403	ENLEVEMENT. TRI ET STOCKAGE DES ORDURES MENAGERES
07404	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
07405	ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES (DAOM)
074051	ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS CHIMIQUES ET TOXIQUES (DCT)
074052	ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS AUTRES QUE ASSIMILES ORDURES MENAGERES
074053	ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX AUTRES QUE CHIMIQUES ET TOXIQUES
074054	ENLEVEMENT, TRI, STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX
074055	COLLECTE INTERNE DE DECHETS
074056	ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE STOCKAGE DES DECHETS
07406	NETTOYAGE DES VOIES ET LIEUX PUBLICS (HORS BATIMENT) : VOIRIE. PLAGES. AIRES DE STATIONNEMENT
07407	MAINTENANCE DU MOBILIER URBAIN

07408	MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
07409	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE SIGNALISATION ET DE SECURITE POUR LA CIRCULATION
07410	RETRAITEMENT NUCLEAIRE (DECHETS OU COMBUSTIBLES EPUISES)
074110	DEBARRAS DE LOCAUX
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07601	PRESTATIONS DE SERVICES DE SOINS ET D'EXAMENS HOSPITALIERS DANS LE CADRE DES RELATIONS INTER ETABLISSEMENTS : Y COMPRIS ANALYSES D'IMAGERIE
07602	PRESTATIONS DE SERVICES HOSPITALIERS DE STERILISATION ET DE DESINFECTION
07603	PRESTATIONS DE SERVICES HOSPITALIERS DE DISPENSATION DE MEDICAMENTS
07604	PRESTATIONS DE SERVICES DE SOINS MEDICAUX PAR GENERALISTES ET SPECIALISTES : DONT ANAPATH, IMAGERIE, PREVENTION MEDICALE
07605	PRESTATIONS DE SERVICES DE SOINS DENTAIRES ET ORTHODONTIQUES : Y COMPRIS LES SERVICES DENTAIRES DE PREVENTION
076063	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM MEDICAL
07607	PRESTATIONS DE TRANSPORT SANITAIRE D'URGENCE
076071	PRESTATIONS DE SERVICES D'AMBULANCE ADULTE
07608	SERVICE DE BANQUES D'ORGANES. DE TISSUS ET DES AUTRES PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN
07609	SERVICES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DU SANG
07610	SERVICES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
07611	SERV. DE PREVENTIONS, SOINS VETERIN. DONT SCES ANALYSES OFFICIELLES FAITS POUR CTRLS SANITAIRES VETERIN. RELATIFS PROTECT. SANTE HUMAINE ET ANIMALE
07612	SERVICES AIDE SOCIALE ENFANCE : DONT SCES ACTION SOCIALE POUR ENFANTS ET JEUNES, ET CEUX EN DIFFICULTE (MINEURS PROTEGES), ENFANTS HANDICAPES
07613	SERVICES D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE (NOTAMMENT LES SERVICES DE CRECHE ET DE GARDERIE)
07614	SCES ACCUEIL. HEBERG. DE REINSERTION. DE SOIN ET D'AIDE A DOMICILE POUR PERSON. AGEES. HANDICAPEES, EN DIFFICULTE, ACT. SOCIALE POUR MALADES HOSPIT.
07615	CTRLS, ANALYSES BIOL., AUTRES ANAL. DE LABO. SANTE HUMAINE OU ANIMALE. SAUF ANAL. OFFICI. FAITES POUR CTRL SAN. VETERIN. RELATIF PROTECT. SANTE HUMA., ANIMAL.
07617	PRESTATIONS DE PROTHESES SUR MESURE : ORTHESES, PODO-ORTHESES, PROTHESES DENTAIRES

077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07701	SCES DE CONCEPTION PRODUC., DISTRIB., PROJECT., TRADUCTION ET PROMOTION OU PUB. DE FILMS OU ŒUVRES AUDIOV. ET MULTIMEDIAS DONT ACTIV. CINEMATOG., VIDEO
07702	SCES DE SPECTACLES MUSICAUX, DANSE, THEATRE, REPRESENT. ARTISTI. ET CIRQUE, SPECT. SONS ET LUMIERES DE PRODUC. OU ARTI. AMATEUR OU PRO (DONT BALS, DISCOTH.)
07703	SCE AUXIL ACTIVITE DE SPECTACLE PORTANT SUR REAL. INSTAL. DECORS, ECLAIRA., SONO. SUR CONCEPT, REAL. COSTUME, SUR SCENOGRAPH., TRADUCT. SPECT., VENTE BILLET
07704	SERVICES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
07705	SERVICES D'AGENCE DE PRESSE ECRITE. PHOTOGRAPHIE. RADIO OU TELEDIFFUSEE OU CINEMATOGRAPHIQUE
07706	SERVICES D'AGENCE DE REPORTAGE EN DIRECT AUX STATIONS DE TELEVISION
07707	SCES ACQUISI., CATALOGA., CONSERV., RESTAUR., RECH. LIVRES, PUB. SIMILAIRE, DISQUE, VIDEO, SUPPOR. MULTIMEDIA, DONT SCES DE PRET, BIBLIOTH., LUDOTHEQ., MEDIATH.
07709	SERVICES D'EXPLOITATION ET DE RESTAURATION D'ARCHIVES PUBLIQUES OU HISTORIQUES
07710	SCE DE GESTION, CONSERVATION ET RESTAUR COLLECTIONS MUSEES DONT SCES GEST., CONSERV., RESTAU. PATRIM. MOBILIER PROTEGE (LOI DU 31 DEC. 93) CONSER. MONTS HIST.
07711	SERVICES DE CONCEPTION D'EXPOSITIONS TEMPORAIRES
07712	SERVICES PRESERVATION DES SITES CLASSES OU INSCRITS ET CONCEPTION DE PROJETS CULTURELS Y AFFERENTS
07713	SERVICES RELATIFS A LA PRESERVATION DES JARDINS BOTANIQUES OU ZOOLOGIQUES ET DES RESERVES NATURELLES
07714	SERVICES D'ORGANISATION ET DE PROMOTION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES
07715	SERVICES D'EVALUATION. D'ENREGISTREMENT OU DE CONTROLE DES PRESTATIONS SPORTIVES
07716	SERVICES D'EXPLOITATION D'INSTALLATION SPORTIVE
07717	SERVICES DE PARCS DE RECREATION. DE PLAGES. DE PARCS D'ATTRACTION
07718	SERVICES DE CENTRES DE VACANCES ET DE CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT. CLASSES DE DECOUVERTE. SEJOURS JEUNES ET LINGUISTIQUES
07719	SERVICES D'ANIMATION CULTURELLE. SOCIOCULTURELLE ET DE LOISIRS. Y COMPRIS ORGANISATION DE LOTERIES
07720	SERVICES DE SPECTACLES PYROTECHNIQUES DES LORS QU ILS RELEVENT DE LA CREATION D'UN SPECTACLE
07721	SERVICES CONCERNANT LES ACTIONS EDUCATIVES PERI ET POSTSCOLAIRES

078	SERVICES D'EDUCATION. SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES. SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07801	SERVICES D'ENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL, TECHNIQUE POUR UN EMPLOI
07803	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DESTINEEAUX AGENTS, RECONVERSION
07806	SERVICES DES ECOLES DE CONDUITE DESTINES AUX AGENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
078070	INSCRIPTIONS AUX COLLOQUES, SEMINAIRES ET SALONS
07808	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DESTINEE AUX REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES
079	SERVICES IMMOBILIERS
07901	SERVICES DES AGENCES IMMOBILIERES
07902	SERVICES D'ADMINISTRATION D'IMMEUBLES
07903	CONSEIL EN IMMOBILIER
07904	SERVICES DE PROMOTION IMMOBILIERE
079050	ETUDES TECHNIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE
079051	CONTROLES TECHNIQUES NECESSAIRES A LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE
079052	DIAGNOSTIC NECESSAIRE A LA REALISATION DE CESSION IMMOBILIERE
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS. MATERIAUX. FLUIDES OU EQUIPEMENTS (HORS CONSTRUCTION)
08001	CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE
08002	CONTROLES ET ANALYSES DE L'ENVIRONNEMENT
08004	ANALYSES ET ESSAIS DE PRODUITS ET BIENS D'EQUIPEMENT ET DE TRAVAIL POUR AMATEURS ET PROFESSIONNELS
08005	ANALYSES ET ESSAIS D'EQUIPEMENTS DE LA PERSONNE
08006	ANALYSES ET ESSAIS DES BIENS SPORTIFS ET DE DIVERTISSEMENT
08007	ANALYSES ET ESSAIS DES PRODUITS ET BIENS D'EQUIPEMENT MENAGER
08008	ANALYSES ET ESSAIS DES MATERIAUX. PRODUITS ET MATERIELS D'INSTALLATION ET D'EQUIPEMENT IMMOBILIER : HORS SERVICES DE CONTROLES DES CONSTRUCTIONS (71)
08009	ANALYSES ET ESSAIS D'EQUIPEMENTS DE MESURE, DE TEST ET DE SANTE
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08101	MAINTENANCE VEHICULES DE TRANSPORT DE PERSONNES
08102	MAINTENANCE CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES
08103	MAINTENANCE DES CYCLES ET CYCLOMOTEURS
08104	MAINTENANCE PRODUITS CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

08105	MAINTENANCE DES PRODUITS DE LA CONSTRUCTION NAVALE (A USAGE NON MILITAIRE)
08107	MAINTENANCE DE VEHICULES SPECIAUX
08110	MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS MECANIQUES
08111	MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL
081111	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DOMESTIQUES
081112	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES, RESEAUX D'EAU FLUIDES NON MEDICAUX, ETC
08112	MAINTENANCE DE MACHINES-OUTILS
08113	MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
08115	MAINTENANCE DES APPAREILS MENAGERS
08116	MAINTENANCE MACHINES DE BUREAU (HORS INFORMATIQUE)
08117	MAINTENANCE DES MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES
08126	MAINTENANCE DES MACHINES ET MATERIELS DE CHAUFFAGE
08127	MAINTENANCE MATERIELS SANITAIRES ET PLOMBERIE
08128	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES
08129	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
08130	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTROLE DES ACCES. DE PORTES AUTOMOBILES
08131	MAINTENANCE DE MATERIELS ET EQUIPEMENTS POUR LA GESTION DE BIENS IMMOBILIERS
08132	MAINTENANCE MATERIELS OPTIQUES. DE PRECISION ET PHOTOGRAPHIQUES (DONT MONTRES. PENDULES. HORLOGES)
08133	MAINTENANCE EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (HORS TELECOMMUNICATION ET TELEPHONIE)
08134	MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET CONTROLE
08135	MAINTENANCE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE
08136	MAINTENANCE DES MATERIELS AGRICOLES
081460	MAINTENANCE ET REPARATION DES MOBILIERS HOTELIERS
081470	MAINTENANCE ET REPARATION DU MATERIEL DE CUISINE
081490	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES
081500	MAINTENANCE ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE FROID, CLIMATISATION ET VENTILATION
081510	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE COMMUNICATION
081520	MAINTENANCE ET REPARATION DE L'OUTILLAGE
081530	MAINTENANCE ET REPARATION DES FLUIDES
081540	MAINTENANCE ET REPARATION DES MATERIELS DE STERILISATION
081550	MAINTENANCE ET REPARATION DES AUTRES EQUIPEMENTS TECHNIQUES

082	TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE. D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE
08201	CONCEPTION GRAPHIQUE. MAQUETTE
08202	PRE-PRESSE
08203	TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET
08204	AUTRES TRAVAUX D'IMPRESSION OU DE REPROGRAPHIE
08205	TRAVAUX DE FACONNAGE DE PRODUITS IMPRIMES
08206	AUTRES TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE
08207	REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS SONORES ET VIDEO
083	SERVICES PERSONNELS
08301	COIFFURE ET SOINS DE BEAUTE
08302	ENTRETIEN CORPOREL
08303	TOILETTAGE. DRESSAGE ET TATOUAGE DES ANIMAUX
08305	ECRIVAINS PUBLICS
08307	REPARATION D'ARTICLES PERSONNELS OU DOMESTIQUES
084	SERVICES ANNEXES A L'AGRICULTURE. LA PECHE. L'ELEVAGE. L'HORTICULTURE. LA CHASSE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08401	SERVICES ANNEXES AUX CULTURES PRODUCTIVES
08403	SERVICES ANNEXES A L'ELEVAGE
08404	SERVICES ANNEXES A LA PECHE. LA PISCICULTURE ET L'AQUACULTURE
08405	SERVICES ANNEXES A LA SYLVICULTURE ET AU TRAVAIL DU BOIS
08407	TRANSFORMATION. PREPARATION. STERILISATION. CONSERVATION DES ALIMENTS ET BOISSONS
085	SERVICES INDUSTRIELS
08501	SERVICES CONFECTION ET ENNOBLISSEMENT TEXTILES
08502	SERVICES ANNEXES A L'EXTRACTION D'HYDROCARBURES
08503	SERVICES DU TRAITEMENT DES METAUX ET DE MECANIQUE GENERALE
08504	PRESTATIONS CONNEXES DE L'AMEUBLEMENT
08505	SERVICES DE CONDITIONNEMENT A FACON (HORS ROUTAGE)
086	PRESTATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES LIEES AUX SCIENCES DE LA TERRE (HORS SCES LIES A LA REAL. D'OPER. DE CONST. BATIMENT INFRASTRUCT. OU OUVR.Industr.)
08601	ETUDES ET CONSEILS EN SCIENCES DE LA TERRE
08602	SERVICES DE PROSPECTION SOUTERRAINE
08603	SERVICES DE PROSPECTION DE SURFACE
08604	SERVICES D'ETABLISSEMENT DE CARTES. PHOTO-INTERPRETATION. SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES
08605	SERVICES METEOROLOGIQUES

Annexe E

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les sites énumérés ci après sont compétents pour passer des marchés selon la procédure prévue par l'article 28 du Code des marchés publics dans la limite du montant arrêté au 2° de l'article 26 du C.M.P., par famille et par année civile :

- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers ;
- les directeurs des services généraux Agence Centrale Hôtelière et Alimentaire (A.C.H.A.) et Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (A.G.E.P.S.) pour leurs besoins propres ;
- les directeurs des hôpitaux et groupes hospitaliers ;
- les directeurs des services généraux ;
- le directeur chargé de la délégation à la formation pour la gestion des écoles ;
- le directeur du patrimoine foncier, de la logistique et du logement pour les prestations de service et fournitures liées à la logistique ou à la gestion du patrimoine de l'A.P.-H.P. ;
- le directeur de l'investissement, des travaux, maintenance, sécurité pour les prestations de service et fournitures liées aux opérations concentrées de travaux, de sécurité ou de maintenance ;
- le directeur des affaires générales de l'établissement.

Code NCMP	Libellé NCMP
010	DENREES ALIMENTAIRES ET C569
01001	PRODUITS CARNES SURGELES OU CONGELES
01002	PRODUITS DE LA MER OU D'EAU DOUCE SURGELES OU CONGELES
01003	FRUITS LEGUMES ET POMMES DE TERRE SURGELES
01004	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES SURGELEES
01005	PREPA. ALIMENTAIRES ELABOREES COMPOSITES REFRIGEREES
01006	PAINS. PATISSERIES. VIENNOISERIES ET OVOPRODUITS SURGELES
01007	VIANDES ET CHARCUTERIES (AUTRES QUE SURGELEES OU EN CONSERVE APPERTISEE)
01008	PROD. DE LA MER OU D'EAU DOUCE (AUTRES QUE SURGELES OU EN CONSERVE APPERTISEE)
01009	FRUITS ET LEGUMES PREPARES ET REFRIGERES
01010	FRUITS. LEGUMES ET POMMES DE TERRE (AUTRES QUE SURGELES. EN CONSERVE APPERTISEE. ELABORES OU SECS)
01011	BOISSONS
01012	PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES (AUTRE QUE SURGELES)
01013	PAINS ET PATISSERIES (AUTRES QUE SURGELES)
01014	EPICERIE
01015	ALIMENTS ADAPTES A L'ENFANT ET DIETETIQUE SANS FIN MEDICALE
012	PRODUITS DU BOIS
01202	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS
013	PRODUITS D'EXTRACTION
01302	PRODUITS D'EXTRACTION NON ENERGETIQUES
014	PRODUITS TEXTILES. CUIRS. HABILLEMENT
01401	MATIERES PREMIERES TEXTILES ET CUIRS

01402	LINGE DE MAISON. ARTICLES AMEUBLEMENT ET LITERIE
01403	VETEMENTS DE DESSUS
01404	VETEMENTS DE TRAVAIL
01406	VETEMENTS SPECIAUX
01407	VETEMENTS DE DESSOUS. VETEMENTS DIVERS ET ACCESSOIRES DE L'HABILLEMENT
01408	ARTICLES TEXTILES DIVERS (SAUF USAGE UNIQUE)
01409	ARTICLES TEXTILES DIVERS A USAGE UNIQUE (SAUF FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE : 37)
01410	CHAUSSURES (QUELLE QUE SOIT LA MATIERE. SAUF CHAUSSURES ORTHOPEDIQUES)
015	PAPIER ET PRODUITS DE L'EDITION
01502	PAPIERS ET CARTONS EN L'ETAT
01503	EMBALLAGES EN PAPIER OU EN CARTON
01505	LIVRES NON SCOLAIRES ET DOCUMENTS IMPRIMES
01506	JOURNAUX, REVUES, PERIODIQUES INFORMATION GENERALE
01507	JOURNAUX. REVUES ET PERIODIQUES SPECIALISES
01509	IMPRIMES SIMPLES POUR COMMUNICATION INTERNE
01510	AUTRES IMPRIMES
01512	IMPRESSION DE DOCUMENTS INSTITUTIONNELS
016	PRODUITS DE LA COKEFACTION. DU RAFFINAGE ET DES INDUSTRIES NUCLEAIRES
01602	PRODUITS PETROLIERS RAFFINES LIQUIDES
017	PRODUITS CHIMIQUES
01702	COLORANTS
01703	PRODUITS CHIMIQUES (HORS ACTIVITES MEDICALES)
01704	PRODUITS CHIMIQUES POUR ANALYSE DE LABORATOIRE OU AUTRES ACTIVITES MEDICALES
01707	PRODUITS AGROCHIMIQUES
01708	PEINTURES. VERNIS. ADJUVANTS. ENCRE D'IMPRIMERIE
01709	PARFUMS ET PRODUITS DE TOILETTE
018	PRODUITS DE SANTE (LES CODES ATC CORRESPONDENT A LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01812	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES AVEC AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION (ATU) OU ACQUISES AUPRES DU GROSSISTE REPARTITEUR
01813	PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES
01814	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION ENTERALE ET ALIMENTS DIETETIQUES A DES FINS MEDICALES SPECIALES
018141	PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE NUTRITION PARENTERALE
01815	ELEMENTS ET PRODUITS ISSUS DU CORPS HUMAIN ET PRODUITS THERAPEUTIQUES ANNEXES
018160	MATIERES PREMIERES PHARMACEUTIQUES
018161	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (HORS MEDICAL)

018162	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT (USAGE PHARMACEUTIQUE)	01829	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES), U.U. ABORD CHIRURGICAL, PERCUTANE, INSTRUMENTATION CHIRURGICALE USAGE UNIQUE
01817	MEDICAMENTS RADIO PHARMACEUTIQUES. PREPARATIONS RADIO PHARMACEUTIQUES. TROUSSES ET GENERATEURS	01830	DISPOSITIFS MEDICAUX (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR FERMETURE DES PLAIES CHIRURGICALES OU MEDICALES
01818	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR PERFUSION ET ABORD PARENTERAL	01831	OBJETS DE PANSEMENTS, DE SOINS, DE CONTENTION, DE TRAITEMENT DES PLAIES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES)
01819	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ABORD UROLOGIQUE, NEPHROLOGIQUE ET GYNECOLOGIQUE (DONT PROTHESES MAMMAIRES)	01832	DRAPAGE ET HABILLAGE STERILES OU NON STERILES
018191	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR FIV, IA, ORTHOGENIE	01833	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES, STERILES OU NON, A USAGE UNIQUE DIVERS
01820	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON) POUR OPHTALMOLOGIE	01834	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES DE MESURE
018201	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ORL (PROTHESES AUDITIVES, IMPLANTS COCHLEAIRES, AERATEURS TYMPANIQUES)	01835	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX (HORS LABORATOIRES, EFR, LES LASERS)
018202	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR CHIRURGIE CRANIO-MAXILLO FACIALE	018351	GAZ ET FLUIDES MEDICAUX POUR LES LABORATOIRES, EFR, LES LASERS
018203	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ODONTOLOGIE ET STOMATOLOGIE	01836	PRODUITS D'HYGIENE CORPORELLE ET DIVERS A FINS MEDICALES
01821	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ABORD DIGESTIF	01837	EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
01822	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR TRAITEMENT DES PATHOLOGIES VASCULAIRES PERIPHERIQUES ET CORONAIRES (STENTS)	01838	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
018231	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON STERILES, IMPLANTABLES) POUR CARDIOLOGIE/RYTHMOLOGIE (ELECTROPHYSIOLOGIE, DEFIBRILLATEUR)	01839	CONSOMMABLES D'IMAGERIE
018232	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR CHIRURGIE CARDIOVASCULAIRE, PROTHESES VASCULAIRES, CEC, DAV	01840	EQUIPT BLOC OPERATOIRE : TABLE OPERATION, PLATEAU TRANSFERT ET ACCESSOIRES, SUPPORT PATIENTS, ECLAIRAGE OPERATOIRE ET ACCESSOIRES, SUSPENSION TECHNIQUE
01824	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ABORD PULMONAIRE ET ANESTHESIE - REANIMATION	018401	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
01825	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR RADIOLOGIE	01841	INSTRUMENTATION, CONTAINERS, MOTEURS
01826	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) DU SYSTEME NERVEUX	018411	BISTOURIS, GENERATEURS DE RADIOFREQUENCE, LASERS, CRYOCHIRURGIE, PHAKEMULSIFICATEURS
01827	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES STERILES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR EPURATION DES MILIEUX BIOLOGIQUES (LIGNES DIALYSE, EPURATION HEPATIQUE)	01842	EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE, REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
01828	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ORTHOPEDIE ET OSTEOSYNTHESE	018421	SUSPENSIONS POUR SERVICES D'ANESTHESIE - REANIMATION, DISTRIBUTEURS DE GAZ
018281	DISPOSITIFS MEDICAUX CONSOMMABLES (STERILES OU NON, IMPLANTABLES) POUR ORTHOPEDIE ET OSTEOSYNTHESE SUR MESURE	018422	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE REANIMATION ET SOINS INTENSIFS
018282	ORTHESES, PROTHESES EXTERNES, PODO-ORTHESES, ORTHOPROTHESES	01843	DISPOSITIFS MEDICAUX D'EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
		018431	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE CARDIAQUE
		01844	EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
		018441	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RESPIRATOIRE
		01845	EQUIPEMENT D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
		018451	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE RENALE
		01846	AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE
		018461	ACCESSOIRES POUR AUTRES EQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE

018471	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES CARDIO-RESPIRATOIRES
018472	EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES NEUROLOGIQUES
018473	AUTRES EQUIPEMENTS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES
01848	DISPOSITIFS MEDICAUX D'ENDOSCOPIE, VIDEØENDOSCOPIE ET ECHØENDOSCOPIE SOUPLES
018481	DISPOSITIFS MEDICAUX D'ENDOSCOPIE RIGIDE (OPTIQUES, SOURCES DE LUMIERES, ENSEMBLE DE VIDEO ENDOSCOPIE CHIRURGICALE, INSUFFLATEURS, SEROCONDITIONNEUR...)
018482	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES D'ENDOSCOPIE, VIDEØENDOSCOPIE ET ECHØENDOSCOPIE
01849	APPAREILS DE THERAPIE DONT RADIOTHERAPIE ET CURIETHERAPIE
018491	THERAPIES DU SANG (SEPARATEURS DE CELLULES, LAVEURS DE CELLULES)
018492	APPAREILS DE MESURE, DE CONTROLE ET FANTOMES
018493	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE THERAPIE
01850	EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS (HORS MACHINES A LAYER LES INSTRUMENTS ET MORGUES)
018501	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS MEDICAUX ET TECHNIQUES DIVERS
018502	FAUTEUILS DENTAIRES ET ACCESSOIRES
01851	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE LIES A EQUIPEMENTS DE DIAGNOSTIC IN VITRO. MICROPIPETTES DE PRECISION
01852	REACTIFS ET CONSOMMABLES DE LABORATOIRE DESTINES AUX TECHNIQUES D'ELECTROPHORESE
018521	CONSOMMABLES DESTINES AUX TECHNIQUES DE FILTRATION
018522	REACTIFS ET CONSOMMABLES DESTINES AUX TECHNIQUES DE CHROMATOGRAPHIE
01853	SYSTEMES DE PRELEVEMENTS SANGUINS OU BIOLOGIQUES POUR PATIENTS
01854	CONSOMMABLES DE LABORATOIRE A USAGE UNIQUE OU MULTIPLE, PLASTIQUE, VERRERIE OU AUTRES (NON LIES A UN EQUIPEMENT)
01856	REACTIFS BIOCHIMIE ET REACTIFS IMMUNOCHEMIE
01857	REACTIF HEMATOLOGIE CYTOLOGIE ET REACTIF HEMOSTASE
01858	REACTIFS IMMUNOHEMATOLOGIE
01859	REACTIFS D'ANATOMOPATHOLOGIE ET D'IMMUNOHISTOLOCHIMIE
018591	REACTIFS DE CYTOGENIE
01860	REACTIFS MICROBIOLOGIE. CULTURE CELLULAIRE ET REACTIFS IMMUNOLOGIE INFECTIEUSE
01861	REACTIFS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE (HORS TROUSSES PRETES A L'EMPLOI)
01862	REACTIFS D'IMMUNOLOGIE (HORS TROUSSES PRETES A L'EMPLOI)

01863	REACTIFS ET CONSOMMABLES DE DIAGNOSTIC IN VITRO POUR PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE
01864	PETIT MATERIEL DE PAILLASSE : BROYEURS, FOURS, BAINS A FLUIDE, A SEC, A US, PHMETRE, MATERIELS D'AGITATION, TURBIDIMETRE
018641	CENTRIFUGEUSES, ETUVES, ENCEINTES D'ANAEROBIE, MICROSCOPE DE LABO ET MICROMANIPULATEUR, HOTTE POUR LABO
018642	SYSTEMES D'ANALYSE D'IMAGES MICROSCOPIQUES
018643	EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
018644	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE PRODUCTION PHARMACEUTIQUE
01865	EQUIPEMENTS DE BIOCHIMIE
018651	EQUIPEMENTS D'IMMUNOANALYSE
01866	EQUIPEMENTS D'HEMATOLOGIE
01867	EQUIPEMENTS DE BACTERIOLOGIE
01868	EQUIPEMENTS DE BIOLOGIE MOLECULAIRE
01869	EQUIPEMENTS D'ANATOMOPATHOLOGIE
018701	EQUIPEMENTS MEDICAUX ET NON MEDICAUX POUR LE TRANSPORT ET L'HEBERGEMENT DES PATIENTS
018702	MACHINES A LAYER LES INSTRUMENTS
018703	EQUIPEMENTS DE DESINFECTION - STERILISATION : AUTOCLAVES, APPAREILS DE DESINFECTION
018704	ACCESSOIRES POUR EQUIPEMENTS DE DESINFECTION - STERILISATION : AUTOCLAVES, APPAREILS DE DESINFECTION
018705	AUTRES EQUIPEMENTS MEDICAUX
018706	AUTRES EQUIPEMENTS NON MEDICAUX
018711	DIVERS CONDITIONNEMENTS NON MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018712	DIVERS CONDITIONNEMENTS MEDICAUX POUR SERVICES DE SOINS
018721	PRODUITS DE DESINFECTION (SAUF RESEAU D'EAU) : PRODUITS DE SOL, PRODUITS DE DESINFECTION MATERIELS BIOMEDICAUX
018770	EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES HOSPITALIERS
018790	MATERIEL POUR LE TRAITEMENT ET LA MESURE DE LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'AIR (OSMOSEUR, OSMOMETRES..)
018810	DISPOSITIFS MEDICAUX : CONSOMMABLES DE STERILISATION CENTRALE (EMBALLAGES SOUPLES, INDICATEURS DE STERILISATION)
019	PRODUITS EN CAOUTCHOUC
01901	PRODUITS EN CAOUTCHOUC POUR VEHICULES : PNEUMATIQUES NEUFS, USAGES, RECHAPES.
020	QUINCAILLERIE. OUTILLAGE. PRODUITS EN PLASTIQUE. METAL OU VERRE (HORS CONSTRUCTION)
02001	PRODUITS EN PLASTIQUE OU EN VERRE
020011	PRODUITS DE SIGNALÉTIQUE
02002	OUTILLAGE
02003	PRODUITS EN METAL ET QUINCAILLERIE

021	PRODUITS DE LA METALLURGIE ET METAUX NON FERREUX
02101	PRODUITS DE LA METALLURGIE
02102	METAUX NON FERREUX
022	EQUIPEMENTS DE RADIO. TELEVISION ET COMMUNICATION (Y COMPRIS A USAGE MILITAIRE)
02201	COMPOSANTS ELECTRONIQUES
022051	EQUIPEMENTS DE TELEPHONIE
022052	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES DE TELEPHONIE
02206	TERMINAUX DE TELEPHONIE
022071	EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
022072	ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES D'EQUIPEMENTS DE RESEAU DE TELECOMMUNICATION
023	INSTRUMENTS DE PRECISION : OPTIQUE ET HORLOGERIE
02305	INSTRUMENTS DE MESURE DES GRANDEURS PHYSIQUES OU CHIMIQUES
024	MATERIELS DE TRANSPORT
02401	VEHICULES AUTOMOBILES HORS SANITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
024011	VEHICULES AUTOMOBILES SANITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
02402	CAMIONS ET VEHICULES UTILITAIRES (ACCESSOIRES ET PIECES DETACHEES COMPRIS)
025	MOBILIER
02502	SIEGES
02503	CLOISONS
02504	PLANS ET TABLES
02505	MOBILIER DE RANGEMENT
027	MATERIELS DE SPORT ET MATERIELS DE JEUX D'ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
02701	MATERIELS DE SPORT
02702	MATERIELS DE JEUX D'ENFANTS POUR JARDINS PUBLICS OU SIMILAIRES
028	INSTRUMENTS DE MUSIQUE. JEUX ET JOUETS
02802	JEUX ET JOUETS (HORS MATERIELS DE JEUX EXTERIEURS)
030	ARMES. MUNITIONS. EXPLOSIFS. MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE GUERRE. DE MAINTIEN DE L'ORDRE. DE PROTECTION OU DE SECURITE
03015	MATERIELS ET EQUIPEMENTS PROTECTION OU SECURITE (HORS SECURITE INCENDIE)
030151	VETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION POUR LA SECURITE INCENDIE
031	PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION. LE REVETEMENT ROUTIER ET LA SIGNALISATION
03101	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
03102	EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION METALLIQUES
03103	PRODUITS COMPOSITES POUR REVETEMENTS ROUTIERS

032	CHAUFFAGE ET CLIMATISATION. RESERVOIRS. CITERNES
03201	MATERIELS POUR CHAUFFAGE
032011	ROBINETTERIE SANITAIRE
032012	MATERIEL DE CLIMATISATION
032013	EQUIPEMENTS DE FROID INDUSTRIEL
033	MATERIEL ET EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET D'ECLAIRAGE (HORS QUINCAILLERIE)
03301	MATERIEL ELECTRIQUE
03302	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET D'ECLAIRAGE
035	MACHINES ET EQUIPEMENTS
03501	EQUIPEMENTS MECANIQUES (HORS DETENDEURS, ROBINETTERIE SANITAIRE, ROBINETTERIE INDUSTRIELLE ET PIECES DE ROBINETTERIE)
03508	AUTRES MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
03509	APPAREILS DOMESTIQUES
035110	EQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : EXTINCTEUR MOBILE, EXTINCTEUR FIXE, ARMOIRE A SOLVANT
036	MACHINES DE BUREAU ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
03601	MACHINES DE BUREAU
03602	MICRO-ORDINATEURS ET STATIONS DE TRAVAIL
03604	EXTENSIONS DE PUISSANCE
03605	PERIPHERIQUES
03606	EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
036071	CONSOMMABLES, AUTRES FOURNITURES DE BUREAU ET INFORMATIQUES (A.C.H.A.)
036073	CONSOMMABLES ET AUTRES FOURNITURES INFORMATIQUES (D.S.I.)
037	PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03701	PRODUITS D'ENTRETIEN A USAGE DOMESTIQUE ET ARTICLES DE DROGUERIE
03702	FOURNITURES HOTELIERES POUR LA PETITE ENFANCE
038	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
03801	PETITES FOURNITURES DE BUREAU
060	TRANSPORTS DE PERSONNES
06002	TRANSPORTS AERIENS DES PERSONNES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06004	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DES PERSONNES NON HANDICAPEES (Y COMPRIS BAGAGES. ANIMAUX ET VEHICULES ACCOMPAGNES)
06007	AGENCES DE VOYAGE ET AUTRES SERVICES TOURISTIQUES
061	TRANSPORTS DE MARCHANDISES
06101	TRANSPORTS DE PRODUITS DE SANTE
06105	TRANSPORTS ROUTIERS ET URBAINS DE MARCHANDISES
06109	DEMENAGEMENTS ET GARDE-MEUBLES

06110	ORGANISATION DU TRANSPORT DE FRET (HORS ROUTAGE)
063	SERVICES DES TELECOMMUNICATIONS
06301	SERVICES DE TELEPHONIE FILAIRE (ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS)
06302	SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE (ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS)
06303	SERVICES DE RESEAUX DE TRANSMISSION DE DONNEES (ABONNEMENTS ET COMMUNICATIONS)
06304	MAINTENANCE DES MATERIELS DE TELEPHONIE ET DES EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATION
06305	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION
06306	INSTALLATION ET MONTAGE DE MATERIELS DE TELEPHONIE
064	SERVICES DES POSTES (HORS MONOPOLE POSTAL)
06401	ACHEMINEMENT DE LETTRES ET COLIS A VITESSE NORMALE
06404	ROUTAGE
065	ASSURANCES
06501	ASSURANCES DU PATRIMOINE - CONTRATS DOMMAGES AUX BIENS
06502	ASSURANCE DES PERSONNES (MALADIE. ACCIDENT. DECES)
06505	ASSURANCES TRANSPORTS TERRESTRES (RESPONSABILITE. PERSONNES. CORPS. FACULTES)
066	SERVICES FINANCIERS ET COMPTABLES
06601	CREDIT-BAIL (PHOTOCOPIEURS)
066060	SERVICES DE PRET AU LOGEMENT
067	SERVICES INFORMATIQUES
067025	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES PROJETS HORS NSI
067037	ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS HORS NSI
067047	ACHAT ET DEVELOPPEMENT DE LOGICIELS (OU PROGICIELS) POUR LES PROJETS OU APPLICATIONS HORS NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
067062	MAINTENANCE LOGICIELLE DES APPLICATIONS DE GESTION HORS NSI, ET PRESTATIONS ASSOCIEES
06707	TRAITEMENTS INFORMATIQUES
06708	INFOGERANCE D'UN SYSTEME D'INFORMATION
06709	SERVICES DE BANQUES DE DONNEES
06711	MAINTENANCE MICRO-ORDINATEURS. MINI-ORDINATEURS. STATIONS DE TRAVAIL. PERIPHERIQUES INFORMATIQUES
06712	MAINTENANCE EQUIPEMENTS DE RESEAUX INFORMATIQUES
068	SERVICES D'HOTELLERIE ET DE RESTAURATION
06802	SERVICES DE RESTAURATION
06803	SERVICES TRAITEURS (HORS RESTAURATION COLLECTIVE)
070	SERVICES D'ETUDES. DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07001	GESTION DE PERSONNEL : CONSEIL INDIVIDUALISE

072	SERVICES DE COMMUNICATION
07202	CAMPAGNES DE COMMUNICATION (INFORMATION. PUBLICITE. RELATIONS PUBLIQUES)
07205	REALISATION DE STANDS (SALONS. FOIRES)
07210	CONCEPTION ET REALISATION DE SITES INTERNET
07211	TRAITEMENT DE L'INFORMATION
07212	MISE EN PLACE DE PLATES-FORMES TELEPHONIQUES
073	SERVICES DE NETTOYAGE
07309	BLANCHISSERIE ET TEINTURERIE
07310	LOCATION-ENTRETIEN DE LINGE - DONT HOSPITALIER
076	SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX
07606	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM
076061	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL
076062	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM PARAMEDICAL SPECIALISE
076064	PRESTATIONS DE SERVICES D'INTERIM TERTIAIRE
076072	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE PEDIATRIQUE
076073	PRESTATIONS DE TRANSPORT D'AMBULANCE DE NUIT
07616	CTRL ESSAI ANALYSE BIOLOG. ET PHYSICO-CHIMIQU. DE PROD. ALIMENT. ET AGRO-ALIM. SAUF ANAL. OFFICIEL. FAITE PR CTRL SANIT. VETERIN. DE PROT. SANTE HUMAIN. ET ANIMAL.
077	SERVICES RECREATIFS. CULTURELS ET SPORTIFS
07708	SERVICES DE GESTION (ACQUISITION. CATALOGAGE. CONSERVATION ET RECHERCHE) D'ARCHIVES PUBLIQUES
078	SERVICES D'EDUCATION. SERVICES DE QUALIFICATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLES. SERVICES DE FORMATION PROFESSIONNELLE
07802	SERVICES DE QUALIFICATION, D'INSERTION POUR LES NON AGENTS PUBLICS (CES, EMPLOI-J)
07804	PREPARATION AUX CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS DESTINEE AUX AGENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
07805	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DESTINEE AUX AGENTS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES
080	SERVICE CONTROLE, ANALYSE ET ESSAI DE PRODUITS. MATERIAUX. FLUIDES OU EQUIPMNTS (HORS CONSTRUCTION)
08003	ESSAIS, ANALYSES EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE ATTEST CONFORMITE (CERTIFICATION NORMES CTRLRES REGLEMENT PERIODIQUES DE CONFORMITE SECURITE)
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08118	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'IMAGERIE
08119	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS DE BLOC OPERATOIRE
08120	MAINTENANCE ET PIECES DETACHEES DES EQUIPEMENTS D'ANESTHESIE - REANIMATION, SOINS INTENSIFS

08121	MAINTENANCE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES ÉQUIPEMENTS D'ASSISTANCE FONCTIONNELLE ET D'EXPLORATION FONCTIONNELLE
08122	MAINTENANCE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES ÉQUIPEMENTS D'ENDOSCOPIE, DE VIDÉOENDOSCOPIE ET D'ÉCHÉOENDOSCOPIE
081231	MAINTENANCE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX DIVERS (DONT DENTAIRE)
081232	MAINTENANCE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES DIVERS
08124	MAINTENANCE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX DE THÉRAPIE
08125	MAINTENANCE ET PIÈCES DÉTACHÉES DES ÉQUIPEMENTS DE LABORATOIRE
081480	MAINTENANCE DES AUTRES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES NON MÉDICAUX
081560	MAINTENANCE ET RÉPARATION DES APPAREILS DE REPROGRAPHIE
083	SERVICES PERSONNELS
08304	SERVICES FUNÉRAIRES
084	SERVICES ANNEXES À L'AGRICULTURE. LA PÊCHE. L'ÉLEVAGE. L'HORTICULTURE. LA CHASSE ET L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE
08402	MAINTENANCE DES ESPACES VERTS. PARCS. JARDINS. PLANTATIONS ORNEMENTALES : Y COMPRIS MAINTENANCE DES JEUX D'ENFANTS INSTALLÉS DANS LES PARCS ET JARDINS

Annexe F

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles les directeurs des hôpitaux de Berck, Hendaye et San Salvador ont compétence pour passer des marchés selon la procédure prévue par l'article 28 du Code des marchés publics, dans la limite du montant arrêté au 2° de l'article 26 du CMP, par famille et par année civile.

Code NCMP	Libellé NCMP
018	PRODUITS DE SANTÉ (LES CODES ATC CORRESPONDENT À LA CLASSIFICATION ANATOMICAL THERAPEUTIC CHEMICAL CLASSIFICATION)
01801	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) : VOIES DIGESTIVES ET MÉTABOLISME (CODES ATC A)
01802	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SANG ET ORGANES HÉMATOPOÏÉTIQUES (CODES ATC B)
01803	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE (CODES ATC C)
01804	SPECI. PHARMACEUT AVEC AMM : MÉDICA DERMATOLOGIQUES (CODES ATC D). ANTI-PARASITAIRES. INSECTICIDES ET ACARICIDES (CODES ATC P). ORGANES SENSORIELS
01805	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTÈME GÉNITO-URINAIRE ET HORMONES SEXUELLES (CODES ATC G). HORMONES SYSTÉMIQUES (CODES ATC H)

01806	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : ANTI-INFECTIEUX GÉNÉRAUX À USAGE SYSTÉMIQUE (CODES ATC J)
01807	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : ANTINEOPLASMIQUES ET IMMUNOMODULATEURS (CODES ATC L)
01808	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : MUSCLE ET SQUELETTE (CODES ATC M)
01809	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTÈME NERVEUX (CODES ATC N)
01810	SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM : SYSTÈME RESPIRATOIRE (CODES ATC R)
01811	DIVERSES SPECIALITÉS PHARMACEUTIQUES AVEC AMM (CODES ATC V)

Annexe G

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le Directeur de l'Investissement, des Travaux, de la Maintenance et Sécurité (DITMS) est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP
034	ELECTRICITÉ. GAZ. EAU
03401	ELECTRICITÉ
03402	COMBUSTIBLES GAZEUX DISTRIBUÉS
03403	EAU
070	SERVICES D'ÉTUDES. DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE
07004	CONSEILS ET ASSISTANCE EN URBANISME, POLITIQUE DE LA VILLE ET AMÉNAGEMENT
071	SERVICES LIÉS À LA RÉALISATION D'OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION (BATIMENTS. INFRASTRUCTURES. OUVRAGES INDUSTRIELS)
07101	MAÎTRISE ŒUVRE (HORS SERVICES DE MAÎTRISE ŒUVRE POUR LES PROJETS URBAINS)
071011	ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION
071012	ÉTUDES DE SYNTHÈSE (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)
07102	MANDAT OPÉRATION DE CONSTRUCTION
071021	CONDUITE D'OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION
071022	CONSEILLER EN ÉCONOMIE (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)
071023	ASSISTANCE MOA (MISSION ANALYSE COUT GLOBAL, BET, RELECTURE PIÈCES ÉCRITES, CALENDRIERS GÉNÉRAUX DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION...)
07103	DIAGNOSTIC, ÉTUDES DE DIAGNOSTIC (AMIANTE, PLOMB, SÉCURITÉ INCENDIE, STRUCTURE, ÉTAT PARASITAIRE (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)
071031	RELEVÉS DE GÉOMÈTRE (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)
071032	CONSTATS D'HUISSIER (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)
071033	ÉTUDES DE SOL (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)
071034	ÉTUDES DE POLLUTION (OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION)

071040	ETUDES DE FAISABILITE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071041	ETUDES DE PROGRAMMATION (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071042	ETUDES ET PROGRAMMATION POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE (SAUF ANALYSE ET ESSAI MATERIAUX, PRODUIT ET MATERIEL D'INSTALLATION ET D'EQUIPT IMMOBILIER)
071050	MISSION BUREAU DE CONTROLE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071051	MISSION DE COORDINATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE - CSSI (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071052	MISSION DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION SANTE- CSPS (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071053	QUALIFICATION, VALIDATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071054	CONTROLES TECHNIQUES
071060	AUTRES MISSIONS D'ETUDE (OPERATIONS DE CONSTRUCTION)
071070	ETUDES POUR TRAVAUX PREALABLES AUX OPERATIONS DE CONSTRUCTION (DEMOLITION, AMIANTE, ...)
071071	SUIVI DES TRAVAUX PREALABLES AUX OPERATIONS DE CONSTRUCTION (DEMOLITION, AMIANTE, ...)
081	SERVICES DE MAINTENANCE (NON PREVUS AILLEURS)
08110	MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS MECANIQUES
08111	MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE GENERAL
081111	MAINTENANCE ET REPARATION DES APPAREILS DOMESTIQUES
081112	MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES, RESEAUX D'EAU FLUIDES NON MEDICAUX, ETC
08112	MAINTENANCE DE MACHINES-OUTILS
08113	MAINTENANCE DE MACHINES D'USAGE SPECIFIQUE
08126	MAINTENANCE DES MACHINES ET MATERIELS DE CHAUFFAGE
08127	MAINTENANCE MATERIELS SANITAIRES ET PLOMBERIE
08128	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE LEVAGE ET DE TRANSPORT ELECTRO-MECANIQUES
08129	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE
08130	MAINTENANCE D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE CONTROLE DES ACCES. DE PORTES AUTOMOBILES
082	TRAVAUX DE LA CHAINE GRAPHIQUE. D'IMPRESSION ET DE REPROGRAPHIE
08201	CONCEPTION GRAPHIQUE. MAQUETTE
08203	TRAVAUX D'IMPRESSION OFFSET
08204	AUTRES TRAVAUX D'IMPRESSION OU DE REPROGRAPHIE

Annexe H

Liste des familles de la nomenclature pour lesquelles le Directeur Général de l'AP-HP est compétent pour passer des marchés selon les procédures prévues par le Code des marchés publics :

Code NCMP	Libellé NCMP
065	ASSURANCES
06507	AUTRES ASSURANCES DE RESPONSABILITE (HORS 65.03 A 65.06)
06509	ACTIVITE DE CONSEIL EN ASSURANCE (ELABORATION DE CAHIERS DES CHARGES. EVALUATION DU PATRIMOINE. GESTION DES CONTRATS ET DES DOSSIERS DE SINISTRES)
075	SERVICES JURIDIQUES
07501	SERVICES DE CONSEILS JURIDIQUES : DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DU DROIT. Y COMPRIS EN MATIERE DE PROPRIETE INDUSTRIELLE
07502	SERVICES D'ETABLISSEMENTS D'ACTES AUTHENTIQUES ET DES AUXILIAIRES DE JUSTICE
07503	SERVICES DE REPRESENTATION JURIDIQUE

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2007-21325 accordant des récompenses pour acte de courage et de dévouement.

Le Préfet de Police,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

Arrête :

Article premier. — La médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée à M. Henri-Pierre BIDART, né le 26 mai 1972, Gardien de la paix à la Direction de la Police Urbaine de Proximité.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2007-21326 relative à la composition de la commission composée comme un jury pour l'accord-cadre passé en marché négocié.

Le Préfet de Police,

Vu le Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006, et notamment ses articles 76, 74, 35, et 24^o,

Vu l'accord-cadre passé en marché négocié, concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un pôle multiservices sur le site de Jean Jaurès,

Sur proposition du Chef du service des affaires immobilières,

Arrête :

Article premier. — La commission composée comme un jury pour l'accord-cadre passé en marché négocié, concernant la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un pôle multiservices sur le site de Jean Jaurès, est composé comme suit :

— M. le Préfet Secrétaire Général pour l'administration, président la séance, ou son représentant,

— M. le Chef du Service des affaires immobilières de la Préfecture de Police, ou son représentant,

— M. le Directeur des services techniques et logistiques de la Préfecture de Police, ou son représentant,

— M. le Directeur des Transports et de la Protection du Public de la Préfecture de Police, ou son représentant,

— M. le Directeur de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, ou son représentant,

— M. le Directeur de l'administration de la police nationale du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, ou son représentant,

— M. le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture de la Ville de Paris, ou son représentant,

— M. NIVOCHÉ, architecte à la Préfecture de Police,
— un architecte désigné par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques,

— Mme SEBBAG, architecte,

— M. VIRTZ, économiste.

Tous les membres de la commission ont voix délibérative.

Assistent à la commission composée comme un jury, avec voix consultative :

— le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ou son représentant,

— le Directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant.

Art. 2. — Les membres de la commission composée comme un jury, n'ayant pas de fonction dans l'administration seront rémunérés pour leurs frais de déplacement, travaux préparatoires et présence au jury, au tarif forfaitaire de 357,16 € H.T., pour une demi-journée (valeur janvier 2007, actualisée chaque année sur la base du nouvel index ingénierie du mois de janvier de l'année en cours).

Art. 3. — La dépense relative au versement des indemnités sera imputée sur le budget de l'Etat de la Préfecture de Police, exercice 2008, section investissement.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 décembre 2007

Michel GAUDIN

Liste d'immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 43/45, rue Lacroix, à Paris 17^e (arrêté du 30 novembre 2007).

Immeuble sis 39, rue Stephenson, à Paris 18^e (arrêté du 20 décembre 2007).

Adresse d'un immeuble faisant l'objet d'un arrêté abrogeant un arrêté de péril pris au titre des articles L. 511-1 à L. 511-6 du Code de la construction et de l'habitation.

Immeuble sis 51, rue de Babylone, à Paris 7^e (arrêté du 17 décembre 2007).

L'arrêté de péril du 24 mai 2007 est abrogé par arrêté du 17 décembre 2007.

Arrêté BR 2007-00124 portant ouverture d'un concours externe d'accès au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2008.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 5 et 5 bis ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 à 36, 46 et 118 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 4, 6, 22 et 23 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 7 des 7 et 8 février 2005 fixant l'établissement et l'utilisation des listes complémentaires d'admission pour les recrutements par voie de concours dans les corps de la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005 PP 23 des 7 et 8 mars 2005 fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours d'agent de surveillance de Paris et des examens professionnels pour l'accès aux emplois d'agent technique et d'agent principal de surveillance de Paris à la Préfecture de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2007 PP 81-1^o des 1^{er} et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de Police, notamment ses articles 5 et 6 ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'administration ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe sur épreuves d'accès au corps des agents de surveillance de Paris est ouvert à la Préfecture de Police, pour 200 postes.

Art. 2. — Ce concours est ouvert à l'ensemble des candidats remplissant les conditions d'aptitude physiques et médicales requises pour un service sur la voie publique.

Art. 3. — Les inscriptions s'effectuent à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du Recrutement de la Sous-Direction des Personnels — Préfecture de Police (9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04).

Les demandes par courrier de dossiers de candidature doivent être adressées au plus tard le jeudi 28 février 2008, le cachet de la poste faisant foi.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 7 mars 2008, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4. — Les épreuves de ce concours se dérouleront à partir du 8 avril 2008 et auront lieu en Ile-de-France.

Art. 5. — La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral.

Art. 6. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 27 décembre 2007

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Nom de la candidate déclarée admise au concours interne d'ingénieur spécialité physique-chimie de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007.

RIBIERE Catherine.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

La Présidente du Jury

Isabelle BERGERAT

Listes par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours externe d'ingénieur de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007, spécialité physique chimie.

Liste principale :

DELVAUX Héloïse

BELLIVIER Axel

PAILLAT Loïc.

Liste complémentaire :

BOIN, épouse RIFFET Sophie

BADOL Caroline

CRUNAIRE Sabine

BOSSHARDT Denis.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

La Présidente du Jury

Isabelle BERGERAT

Listes par ordre de mérite des candidates déclarées admises au concours externe d'ingénieur de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007, spécialité sécurité et environnement.

Liste principale :

POLVECHE Donatienne.

Liste complémentaire :

BLOCK, épouse WOLFF Estelle

BONACORSI Mathilde.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

La Présidente du Jury

Isabelle BERGERAT

Listes par ordre de mérite des candidats déclarés admis au concours externe d'ingénieur de la Préfecture de Police au titre de l'année 2007, spécialité système d'information et de communication.

Liste principale :

BOSSAERT Xavier.

Liste complémentaire :

TRIDON Maxence

DE SEVIN Etienne.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007

La Présidente du Jury

Isabelle BERGERAT

Listes des candidats déclarés admis au concours sur titres pour l'accès à l'emploi de médecin suppléant du service de santé de la Préfecture de Police, au titre de l'année 2007.

Liste principale :

TORCY Maurice

ROUYER, épouse THIBIERGE Elisabeth

BELARBI, épouse HOFFMANN Nadège

ZARNITSKY Laurent

BONNIVARD Richard

CHAPON, épouse DECARA Véronique

DEBAUD Sylvain.

Liste complémentaire :

THEBAULT Robert.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

Le Président du Jury

Denis ROBIN

Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours interne de secrétaire administratif de classe normale du 11 décembre 2007.

Liste par ordre alphabétique des 64 candidat(e)s déclaré(e)s admissibles :

ANASTASE, épouse VAUCLIN Michèle

ANDREW Nathalie

ANTOINE Harold

BARE Marie Laure

BASSE Amélia

BEAUMANOIR Florence

BERNARD Richard

BILLARD Thomas

BONNET, épouse LAUREAU Annick

BOURGEOIS Evelyne

CAPELLE, épouse BLART Roselyne

CHENINA Sylvie

COCHET Emilie

COUDRIEU Arsène

DAMIEL Richard

DARDOL Jacques

DERIC Jonathan

DERMEL, épouse ROCHE Lydia

DESPLANQUE, épouse SAULNIER Christine

DESVIGNES, épouse TRIBONDEAU Sarah

DUPON, épouse REVEL Audrey

DUPUIS, épouse DUPUIS DORCHIES Virginie

EL AMRANI Zakaria

FLEUTIAUX Eric

FOUCART, épouse BOUCHER-FOUCART Brigitte

FRANQUIN Sylviane

GRACIAS, épouse GAILLARD Valérie

GRIARD, épouse ROUILLE Sylviane

GROSMAIRE Sylvie

HLIMI Najatte

HONORIN, épouse VOLTIGEUR Michella
 JEAN PIERRE Suzelle
 JEZEQUEL, épouse DENIS Catherine
 LAVIGNE Philippe
 LE COINTE Morgane
 LEPRINCE Béatrice
 LESUEUR Corinne
 LUCQUIN Françoise
 LUX Josette
 MACEDOT Annick
 MALEK Fatiha
 MAXIMIN Claudine
 MC QUEEN Vanessa
 MERCADIER Céline
 MEUNIER Magali
 MEVEL Maryvonne
 MIYOUNA Paul
 MONSELLIER, épouse CHARRIER Séverine
 MUGERIN, épouse LACASTE Agnès
 NAGERA Magali
 NOURY Patricia
 OLORUMRIMU David
 PATTE Dany
 PETRUSAJ, épouse KERROUMI Isabelle
 PIERRE Rachel
 POME GRE Véronique
 RAZZOUK Loubna
 RICHER Stéphanie
 ROMELLE, épouse TELCHID Betty
 SCHMITT Caroline
 SURGIS Stéphanie
 THIBAUT Serge
 TURQUIN Cyril
 VAN OVERTVELDT, épouse GOURFINK Yolande.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

Le Président du Jury

Pierre BUILLY

Liste par ordre alphabétique des candidat(e)s déclaré(e)s admissibles au concours externe de secrétaire administratif de classe normale du 11 décembre 2007.

Liste par ordre alphabétique des 65 candidates déclaré(e)s admissible(s) :

AIT, épouse AMROUS Samira
 AKESSE Jean Bedel
 ALOUACHE, épouse ALLOUACHE Taous
 AMADIO Anne
 ANDRE Cécilia
 BLANQUET Laurence
 BONNET Céline
 BONURA Christelle
 BORDA Reane
 BOUDJEMAI Farid
 BOURGOUING Christelle
 BRIGE Dany
 CALLOCH Héloïse

CASTAN Jean Pierre
 CHAUAUDRA Gabriel
 CHESNARD Stéphane
 COTTENNEC Anne Gaëlle
 COUENON Gwenaëlle
 DANEL Sylvie
 DANNEELS, épouse GRESSER Céline
 DASTES Mathilde
 DELABARRE Marie-Eve
 DOMINIQUE, épouse UNIMON Mylène
 EL KAROUNI, épouse DHOTELLE Hayat
 EMIDIO Marine
 EMO Audrey
 FIGUES Florian
 FREVILLE Marc
 GERAN, épouse MARIE-JOSEPH Pamela
 GOYHENEIX Arnaud
 HARIBOU ZOUBERT Raïssa
 JEANNOT, épouse PEPIN Nicole
 JORY Aurélie
 KARMOUS Afifa
 LACLEF Kizzy
 LANGE, épouse NARCISSE Michelle
 LARUE Anne Sophie
 LE NEGRATE Elise
 LEFAYE, épouse SOUSSIN Carole
 LETRANGE Sandrine
 LOFFICIAL Audrey
 LOISON Sylvain
 MANSBENDEL Fanny
 MARIE Sandrine
 MASSOUBRE Audrey
 MAZOUZ Nadia
 MEDJDOUB Karima
 MIRANDA, épouse CAFFA-BEAUJEU Elisabeth
 MIRE Stéphane
 MOOMAIRE Céline
 ONTSOUKA Achille
 PRUNET Hélène
 REDON Thomas
 ROCHETEAU Nicolas
 ROLLOS Vanessa
 SANCHEZ Silfrid
 SERANDOUR Jérôme
 SIMON Stéphanie
 STOESSERT Raphaëlle
 TANG Lilie
 TSIDAMA Patricia
 VAMDER CRUYSSSEN Christel
 VANVILLIERS Magalie
 VIALATTE Jérôme
 VICTOR-OSCAR Pamela.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

Le Président du Jury

Pierre BUILLY

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Arrêté n° 2007-4555 désignant les membres représentant le personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu les articles R. 123-39 et suivant du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 85-946 du 16 août 1985 modifiant le Code du travail et relatif aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements mentionnés à l'article L. 792 du Code de la santé publique et dans les syndicats inter-hospitaliers ;

Vu la délibération n° E. 2 du 28 juin 1994 instituant au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent pour les établissements relevant du Titre IV ;

Vu l'arrêté modifié du 19 octobre 2005 de délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Sur proposition du syndicat C.G.T. et du syndicat U.N.S.A. du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris en date du 26 novembre et du 12 décembre 2007 ;

Arrête :

Article premier. — La représentation du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est fixée comme suit :

Au titre du syndicat C.G.T. :

Représentants titulaires : M. Lakhdar RIAH, adjoint d'accueil et d'insertion principale de 2^e classe au Centre d'hébergement et de réinsertion Relais des Carrières.

Mme Florence GUYODO, assistante socio-éducative au Centre d'hébergement d'urgence Baudricourt.

Représentants suppléants : M. Manuel REGIS-LIDI, adjoint d'accueil et d'insertion principale de 2^e classe au Centre d'hébergement et de réinsertion le Relais des Carrières.

M. Willy Jean-Marc RIGOBERT, adjoint d'accueil et d'insertion de 2^e classe, au centre d'hébergement d'urgence George Sand.

Au titre du syndicat U.N.S.A. :

Représentants titulaires : M. Daniel MASSON, agent de maîtrise principal au Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Pauline Roland.

M. Dominique GAUDAIRE, adjoint d'accueil et d'insertion de 1^{re} classe au Centre d'hébergement et de réinsertion Poterne des Peupliers.

Représentants suppléants : Mme Marie MIQUEL, moniteur éducateur au Centre d'hébergement et de réinsertion Pauline Roland.

M. Nordine GUEFAR, adjoint d'accueil et d'insertion de 2^e classe au Centre d'accueil d'urgence Baudricourt.

Art. 2. — La Chef du Service des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris
et par délégation,
La Directrice Générale
Bernadette COULON-KIANG

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires des services extérieurs (F/H) de la Commune de Paris, spécialité animation.

Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des secrétaires des services extérieurs (F/H) de la Commune de Paris, spécialité animation, seront ouverts à partir du 16 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue.

Le nombre de places offertes pour l'ensemble de ces deux concours est fixé à 10, ainsi réparties :

- concours externe : 5 postes ;
- concours interne : 5 postes.

1°) Le concours externe est ouvert aux candidat(e)s :

— titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres ou diplômes de l'enseignement technologique ou bien d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté européenne et assimilé au baccalauréat,

N.B. : en application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, les candidat(e)s ne possédant pas le diplôme requis bénéficient d'une équivalence s'ils (elles) :

- sont titulaires d'un diplôme ou d'un titre de formation de niveau IV ;
- ou justifient d'une inscription dans un cycle de formation dont l'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme de niveau IV ;
- ou sont titulaires d'un diplôme ou titre homologué enregistré au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau IV ;
- ou justifient de l'exercice d'activités professionnelles d'une durée de 3 ans relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès (durée ramenée à 2 ans s'ils (elles) justifient d'un diplôme de niveau V).

Et,

— titulaires du Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) ainsi que d'un certificat d'aptitude aux premiers secours.

2°) Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s publics (-ques) de la Commune de Paris, de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agent(e)s des organisations internationales intergouvernementales.

Les candidat(e)s doivent également justifier au 1^{er} janvier 2008 de quatre années au moins de services publics, et être en fonctions à la date de clôture des inscriptions.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 11 février au 13 mars 2008 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75196 Paris Cedex 04, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le 13 mars 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris.

1°) Un concours externe pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira pour 4 postes à partir du 23 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue.

Les candidat(e)s doivent :

— Etre titulaires du baccalauréat ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ou titulaire d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et assimilé au baccalauréat ;

En application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, les candidat(e)s ne possédant pas le diplôme requis bénéficient d'une équivalence s'ils (elles) :

— Sont titulaires d'un titre ou diplôme (technique, technologique, professionnel, général...) de même niveau ;

— Ou sont titulaires d'un diplôme ou titre de formation au moins équivalent figurant sur la liste fixée par un arrêté conjoint du ministre intéressé, du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de la fonction publique ;

— Ou justifient d'une attestation d'inscription à un cycle de formation dont l'accès est subordonné à la possession d'un titre ou diplôme équivalent au baccalauréat (niveau IV) ;

— Ou justifient de l'exercice d'une durée totale cumulée d'au moins 3 ans à temps plein en qualité d'assistants des bibliothèques (*).

(*) Les assistant(e)s des bibliothèques appartiennent à la catégorie B, ils (elles) effectuent des tâches de caractère technique dans le domaine du traitement documentaire des collections ainsi que dans celui de leur gestion. Ils (elles) peuvent en outre être chargé(e)s de la gestion des magasins, des lieux accessibles au public et des matériels, notamment des matériels d'accès à l'information. Ils (elles) participent à l'accueil, à l'information ainsi qu'à la formation du public. Ils (elles) peuvent se voir confier des fonctions touchant à la sécurité des personnes, des locaux et des collections.

Les conditions de diplôme précitées ne sont pas opposables aux mères et pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins 3 enfants.

2°) Un concours interne pour l'accès au corps des assistants des bibliothèques (F/H) de la Commune de Paris s'ouvrira pour 3 postes à partir du 23 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue.

Ce concours est réservé aux adjoint(e)s administratif(-ve)s des bibliothèques de la Commune de Paris, ainsi qu'aux agent(e)s administratif(-ve)s et aux adjoint(e)s administratif(-ve)s affecté(e)s dans les bibliothèques, départements, ou services où sont affecté(e)s les assistant(e)s des bibliothèques de la Commune de Paris, justifiant de 4 ans de services publics au 1^{er} janvier 2008.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 11 février au 13 mars 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 11 février au 13 mars 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 13 mars 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité orthophoniste. — Modificatif.

Un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris (F/H) dans la spécialité orthophoniste sera ouvert à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 5 postes.

Le concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du certificat d'orthophoniste délivré par les unités de formation et de recherche médicale ou les universités habilitées à cet effet conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 mai 1986 modifié, relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ou une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste sans limitation en application de l'article L. 4341-6 du Code de la santé publique.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription », du 7 janvier au 7 février 2008.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation (F/H) du Département de Paris dans la spécialité psychomotricien. — Modificatif.

Un concours public sur titres avec épreuve pour l'accès au corps des personnels de rééducation du Département de Paris (F/H) dans la spécialité psychomotricien sera ouvert à partir du 14 avril 2008 à Paris, pour 8 postes.

Le concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires du diplôme d'Etat de psychomotricien ou une des autorisations d'exercer mentionnées aux articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du Code de la santé publique.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription », du 7 janvier au 7 février 2008.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés du 7 janvier au 7 février 2008 inclus à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription déposés, expédiés ou renvoyés par voie télématique à la Direction des Ressources Humaines après le 7 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1^{re} classe (F/H). — Rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1^{re} classe (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 2 juin 2008 pour 110 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des adjoints administratifs d'administrations parisiennes de 1^{re} classe (F/H) s'ouvrira à Paris ou en proche banlieue à partir du 2 juin 2008 pour 110 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s non titulaires de la fonction publique d'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière comptant au 1^{er} janvier 2008 au moins une année de services civils effectifs (services militaires et interruptions d'activité non pris en compte).

Les candidat(e)s pourront s'inscrire par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr du 7 janvier au 21 février 2008 inclus.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 21 février 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée (F/H) de la Commune de Paris. — Rappel.

1^o/ Un concours externe pour l'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 23 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue pour 3 postes.

Ce concours est ouvert aux candidat(e)s titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme au niveau IV en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

En application des dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007, les candidat(e)s ne possédant pas le diplôme requis bénéficient d'une équivalence s'ils (elles) :

— sont titulaires d'un diplôme ou d'un titre de formation de niveau IV ;

— ou justifient d'une inscription dans un cycle de formation dont l'accès est subordonné à l'obtention d'un diplôme de niveau IV ;

— ou sont titulaires d'un diplôme ou titre homologué enregistré au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau IV ;

— ou justifient de l'exercice d'activités professionnelles d'une durée de 3 ans relevant de la même catégorie socio-professionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès (durée ramenée à 2 ans s'ils (elles) justifient d'un diplôme de niveau V).

Sont également autorisé(e)s à concourir les candidat(e)s titulaires d'un diplôme délivré dans un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et assimilé au baccalauréat.

2^o/ Un concours interne pour l'accès au corps des techniciens de la surveillance spécialisée (F/H) de la Commune de Paris sera ouvert à partir du 23 juin 2008 à Paris ou en proche banlieue pour 4 postes.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires et agent(e)s public(que)s de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agent(e)s en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, justifiant au 1^{er} janvier 2008 d'au moins 4 ans de services publics.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 11 février au 13 mars 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr.

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,11 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 13 mars 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

DIRECTION DE L'URBANISME

Avis aux constructeurs

Les constructeurs sont informés de ce que le nouveau régime des autorisations d'urbanisme est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2007 pour les demandes déposées à compter de cette date.

Leur attention est appelée sur la nécessité d'attendre le délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre lesdits travaux. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom et adresse du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

S.H.O.N. : Surface Hors Œuvre Nette

S.T. : Surface du Terrain

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques

M1 : 1^{er} permis modificatif

M2 : 2^e permis modificatif (etc.)

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

AVIS D'INFORMATION

Les délais d'instruction de certains dossiers de déclarations préalables, de permis de construire et de démolir publiés en application des articles R. 423-6 et R. 423-23 et suivants du Code de l'Urbanisme étant désormais clos, vous êtes invités pour toute recherche relative à ces documents, à consulter la version papier de ce Bulletin Municipal Officiel.

POSTES A POURVOIR

Ecole Supérieure de Physique et Chimie Industrielles (E.S.P.C.I.) — Avis de vacance d'un poste de maître de conférences contractuel - Physiologie.

Objet : recrutement d'un maître de conférence contractuel à l'E.S.P.C.I.

Durée du contrat : 12 mois.

Poste à pourvoir à compter du 15 janvier 2008.

Profil d'enseignement :

Le ou la candidat(e) devra posséder une très bonne culture générale en physiologie des régulations, principalement sur les notions de milieu intérieur, de voies de communication hormonale et nerveuse. Sa fonction principale sera de préparer et d'encadrer les Travaux pratiques de Physiologie et d'assurer les enseignements de tutorat.

Les travaux pratiques ont pour but de montrer aux étudiants l'intérêt d'une démarche de type « ingénieur » en partant de la conception du capteur du signal que constitue un paramètre physiologique, jusqu'au traitement de ce signal permettant d'en extraire des interprétations physiologiques. Deux thèmes sont abordés :

— l'enregistrement de l'électrocardiogramme et la régulation cardiovasculaire au cours de différentes situations physiologiques ; à cette occasion, une séance de travaux pratiques supplémentaires est effectuée sur le rat pour étudier l'enregistrement de la pression artérielle et l'étude de sa régulation par diverses stimulations pharmacologiques.

— l'enregistrement des oto-émissions acoustiques dans le conduit auditif de l'oreille externe et l'interprétation des données recueillies dans différents contextes expérimentaux.

Pour compléter ce travail deux séances utilisant des logiciels de simulation permettent d'aborder l'étude du fonctionnement de la synapse et de la régulation de la glycémie.

Profil de recherche :

Le ou la candidat(e) devra posséder une formation très approfondie en Neurosciences. Le thème de recherche proposé porte sur l'étude de la neuroplasticité du système nerveux central, plus particulièrement du cortex somato-sensoriel, dans diverses situations expérimentales.

Les techniques d'étude proposées nécessitent des compétences particulières en chirurgie, dans les techniques utilisées en immuno-histochimie et en hybridation in situ, en analyse comportementale chez le rat et chez la souris et en pharmacologie. Une formation complémentaire en analyse transcriptomique sera également bienvenue.

Personne à contacter pour tous renseignements sur ce poste : M. Bernard CALVINO, professeur à l'E.S.P.C.I. au Laboratoire de Neurobiologie et de Diversité Cellulaire — Téléphone : 01 40 79 51 80 — Télécopie : 01 40 79 47 57 — Mél : bernard.calvino@espci.fr.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) — Avis de vacance d'un poste d'assistante de l'équipe de direction (poste agent contractuel en C.D.D.).

LOCALISATION

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — E.I.V.P. — Ecole supérieure du Génie Urbain, régie administrative — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10^e — Métro : M7 Poissonnière, M4/5 Gare du Nord.

NATURE DU POSTE

Fonction : assistante de l'équipe de direction.

Poste offert en C.D.D. de 6 mois (remplacement de congé maternité), éventuellement prolongeable de 6 mois.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : le directeur de l'Ecole.

Description du poste :

— Assurer la gestion des calendriers de réunion de l'équipe de direction ;

— Préparation et préparation des réunions du conseil d'administration de l'école (planning des réunions, préparation des convocations, établissement du dossier type, coordination de la reprographie des documents et envoi des dossiers) ;

— En complément de ces missions, frappe et saisie de données et de documents sur micro-ordinateur, tenue éventuelle du standard et envoi en nombre de documents.

Interlocuteurs : enseignants, élèves, équipe administrative de l'Ecole, Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris, visiteurs de l'école.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissance des logiciels de bureautique, notions de classement.

Ce poste peut être pourvu par un agent contractuel.

Aptitudes requises :

— sens de l'accueil, qualités relationnelles requises, — initiative et sens de l'organisation.

CONTACT

Daniel CADÉ, directeur de l'E.I.V.P., Ecole supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 00 — Mél : daniel.cade@eivp-paris.fr.

Les candidatures ne sont reçues que par messagerie Internet à l'adresse ci-dessus.

Date de la demande : décembre 2007.

Poste à pourvoir dès que possible.

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.) — Avis de vacance d'un poste d'assistante de communication (Poste de catégorie B offert en détachement ou pour un agent contractuel).

LOCALISATION

Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris — E.I.V.P. — Ecole supérieure du Génie Urbain, régie administrative — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Arrondissement : 10^e — Métro : M7 Poissonnière, M4/5 Gare du Nord.

NATURE DU POSTE

Fonction : assistante de communication.

Mission globale du service : l'E.I.V.P. est une école d'ingénieurs qui recrute des élèves fonctionnaires pour la Ville de Paris et des élèves civils qui pourront exercer leur métier dans des sociétés privées ou publiques et dans la fonction publique territoriale.

Environnement hiérarchique : la directrice de la communication.

Description du poste :

— Elaborer, mettre à jour des moyens d'information internes de l'Ecole (définition des besoins, bases de données pour mailing, site Internet, notes d'information, ...);

— Intervenir en tant que de besoin dans les opérations de communication externe (conception, organisation) et l'élaboration de la marque commerciale pour la formation continue;

— Faire connaître les actions de formation continue organisées par l'Ecole auprès de publics cibles, utiliser les moyens de l'établissement (site Internet, Newsletter,...), développer l'information;

— Participer à l'élaboration, l'organisation et la logistique pédagogique d'actions de formation continue, de conférences et de colloques;

— Assurer les interfaces d'inscription, de facturation, de logistique et de suivi des formations continues, conférences et colloques de l'Ecole.

Interlocuteurs : Direction de l'Ecole, enseignants, intervenants extérieurs, élèves et stagiaires, équipe administrative de l'Ecole, entreprises.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : niveau Bac + 4 minimum en communication. Connaissance des fondements du marketing de communication. Maîtrise des logiciels de bureautique et de conception.

Une expérience du milieu des Grandes Ecoles serait appréciée.

Aptitudes requises :

- qualités relationnelles;
- initiative et rigueur dans le traitement des affaires;
- anglais souhaité.

CONTACT

Daniel CADÉ, directeur de l'E.I.V.P., Ecole supérieure du Génie Urbain — 15, rue Fénelon, 75010 Paris — Téléphone : 01 56 02 61 00 — Mél : daniel.cade@eivp-paris.fr.

Les candidatures ne sont reçues que par messagerie Internet à l'adresse ci-dessus.

Date de la demande : décembre 2007.

Poste à pourvoir dès que possible.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste de directeur de projet (F/H) de la Commune de Paris.

Un poste de directeur de projet est déclaré vacant à la Direction de l'Urbanisme. Il s'agit du poste de directeur du projet Les Halles.

Attributions : la mise en œuvre du projet de réaménagement des Halles entre maintenant dans une phase pré-opérationnelle.

Les études préalables lancées en 2002 sous forme de marchés de définition simultanés ont abouti en décembre 2004 au choix d'un projet urbain, celui de l'équipe SEURA dirigée par David MANGIN. Les marchés de maîtrise d'œuvre subséquents ont permis de préciser jusqu'au stade de l'esquisse ou de l'avant-projet les différentes composantes du projet : fermeture partielle et mise aux normes de la voirie souterraine, rénovation du jardin, restructuration circulations verticales permettant d'améliorer les accès au pôle de transports et réaménagement des espaces publics du quartier.

Ces études ont également permis de définir un programme pour la reconstruction des équipements et commerces en superstructure du forum, programme qui a fait l'objet d'un concours international d'architecture jugé en juin 2007. Les lauréats du concours, Patrick BERGER et Jacques ANZIUTTI viennent de se voir confier un marché de maîtrise d'œuvre devant aboutir à la validation de l'esquisse début 2008, au dépôt d'un permis de construire en novembre 2008 et à l'ouverture du chantier début 2010. La maîtrise d'ouvrage de ce programme ainsi que la restructuration des circulations verticales du Forum et la rénovation de la voirie souterraine seront confiées à un mandataire à choisir mi-2008 après avis d'appel public à la concurrence.

La mission des Halles :

Le directeur de projet des Halles et son équipe auront en charge la conduite du projet urbain, le pilotage du mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la Canopée, la voirie souterraine et la restructuration des circulations verticales, ainsi que la coordination des différents maîtres d'ouvrage appelés à intervenir sur le site : mandataire, directions de la Ville en charge de la réalisation du jardin et de la voirie de surface, RATP pour l'accès principal aux espaces de transport, Unibail pour les extensions du centre commercial dans les espaces souterrains. Ils coordonneront tout particulièrement les questions de sécurité en liaison étroite avec la Préfecture de Police.

Ils auront également en charge l'organisation et le suivi de la concertation particulièrement riche et diversifiée (près de quinze réunions de concertation en 2007), la conception et la diffusion des supports d'information du public et l'animation du local d'information.

Ils seront chargés de la conduite des procédures d'urbanisme et d'environnement, des négociations foncières avec les différents partenaires, de la mise en place de conventions nouvelles dans le domaine immobilier et dans celui de l'exploitation des ouvrages communs et des équipements publics ainsi que de la résiliation des nombreux actes existants, baux, conventions, ancienne ZAC des Halles... Ils contrôleront l'exécution des conventions et tout particulièrement le mandat de maîtrise d'ouvrage.

L'équipe de la mission Les Halles :

L'équipe comprend, outre le directeur de projet, 5 cadres A et A+ :

Deux chefs de projet urbain actuellement chargés du projet à la Direction de l'Urbanisme, un architecte voyer et un ingénieur des services techniques.

Deux cadres techniques chargés de la mise en place des marchés nécessaires à la construction de la Canopée, de la définition de la délégation de la maîtrise d'ouvrage, de l'organisation de son suivi et le moment venu du contrôle de son exécution. Ces deux agents sont à recruter. Ces missions sont actuellement conduites par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Un juriste, attaché d'administration chargé des questions foncières, des contrats et des procédures. Ce cadre est à recruter. Ces missions sont actuellement conduites par la Direction de l'Urbanisme. Compte tenu de sa vocation transversale, cette mission sera rattachée directement au Secrétaire Général de la Ville de Paris. Elle pourra recourir aux moyens juridiques, techniques, graphiques et logistiques des directions de la Ville concernées, particulièrement ceux de la Direction de l'Urbanisme et de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture.

L'équipe sera implantée dans des locaux administratifs rue Agrippa d'Aubigné, au dessus du Pavillon de l'Arsenal et à côté des services de la Direction de l'Urbanisme, 17, bd Morland, 75004 Paris.

Le directeur de projet :

Le directeur de projet sera un cadre très expérimenté, de formation technique de préférence, qui a déjà conduit des opérations urbaines de cette ampleur et qui a l'expérience de la

conduite de chantiers complexes en milieu occupé. Ce poste est à pourvoir pour une durée de trois ans.

Personne à contacter : Mme Catherine BARBÉ, directrice de l'Urbanisme — Téléphone : 01 42 76 37 00.

Les candidatures devront être transmises par voie hiérarchique au Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, en indiquant la référence « BES/DP/DU 12.2007 ».

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service rattaché au Secrétariat Général de la Ville de Paris.

Poste : chargé du suivi foncier du projet Les Halles.

Contact : M. Jean-Claude BOISSEAU, sous-directeur de l'action foncière — Téléphone : 01 42 76 33 08.

Référence : B.E.S. 07-G.12.21.

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 16316.

LOCALISATION

Direction de la Voirie et des Déplacements — Sous-Direction de l'Administration Générale — Bureau des Moyens Généraux — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Arrondt ou Département : 1 — Accès : Métro Louvre-Rivoli, RER : Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : comptable.

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité directe du secrétaire administratif encadrant la section comptable de la division.

Attributions :

- Participation à l'élaboration du budget ;
- Délégation des crédits de fonctionnement aux services pour : les contrats de maintenance (matériel, outillage, etc.), les fournitures, les charges immobilières ;
- Emission des commandes et mandats de dépenses du service.

Travail au sein d'une équipe (personnels administratifs, techniques et ouvriers).

Conditions particulières : encadre un agent de catégorie C.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : connaissances en matière de comptabilité budgétaire (CBA, THEMISA, GIPO...).

Qualités requises :

- N° 1 : motivation ;
- N° 2 : organisation et méthode ;
- N° 3 : sens du relationnel, nombreux contacts avec les entités de la direction.

Connaissances particulières : prochainement environnement ALIZE.

CONTACT

PELLERIN Jean-Claude — Bureau 006 — Bureau des Moyens Généraux — 40, rue du Louvre, 75001 Paris — Téléphone : 01 40 28 70 50.

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 16318.

LOCALISATION

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement — Service de l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Environnement — Route de la Pyramide — Parc Floral de Paris — Bois de Vincennes, 75012 Paris — Arrondt ou Département : 12 — Accès : Métro : Château de Vincennes - Bus n° 112.

NATURE DU POSTE

Titre : Eco-Educateur.

Attributions :

Contexte : la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (D.E.V.E.) a en charge la création, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des espaces verts parisiens, des Bois de Boulogne et de Vincennes, et des cimetières parisiens. Elle gère l'Ecole Du Breuil et assure la conservation des collections botaniques municipales. Elle conçoit et met en œuvre des actions de sensibilisation dans le domaine de l'environnement.

A vocation transversale, le service de l'écologie urbaine (S.E.U.) traite des questions environnementales liées à la ville et promeut l'évolution comportementale de ses habitants en faveur du développement durable, de la réduction des nuisances et de la protection de la nature.

Le poste à pourvoir se situe au S.E.U., au sein de la division de l'éducation à l'environnement. Cette division s'appuie sur un réseau d'une dizaine de structures pour sensibiliser les enfants et le public de tout âge à l'écologie urbaine. Les équipes comptent une quarantaine d'éco-éducateurs répartis en équipes pédagogiques.

Attributions : le titulaire du poste sera intégré à une équipe pédagogique. Il aura en charge l'animation d'actions pédagogiques et de vulgarisation scientifique et technique dans les domaines de la nature, de l'environnement et de l'écologie urbaine auprès d'un public très large (écoles, centres de loisirs, grand public familial, associations, enseignants...). Il participera également à la conception de ces actions.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Brevet de Technicien Agricole, BEATEP, Bac Technique ou équivalent.

Qualités requises :

- N° 1 : bonnes connaissances dans le domaine de la nature et de l'environnement ;
- N° 2 : aptitude à la communication et à la vulgarisation ;
- N° 3 : goût pour le travail en équipe.

Connaissances particulières : une expérience pédagogique et d'animation, avec une pratique de terrain affirmée, serait appréciée.

CONTACT

Mme Hélène STRAG — Chef de la Division de l'Education à l'Environnement — Service de l'Ecologie Urbaine — Division de l'Education à l'Environnement — Route de la Pyramide — Parc Floral de Paris — Bois de Vincennes, 75012 Paris — Téléphone : 01 43 28 47 63.

Le Directeur de la Publication :
Bernard GAUDILLERE